

COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME X
SÉANCES DES 6 ET 20 JANVIER 1950



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

1950. — I

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 6 janvier 1950

LIORÉ (Fernand). — Discours de transmission de la présidence.....	1
MICHEL-CÔTE (Charles). — Réponse au discours de M. Lioré.....	7
HEIM (Roger). — Hommage à René Maire.....	10
GAYET (G.). — L'évolution récente des Philippines.....	22
OSWALD DURAND. — Présentation de <i>Sables de feu</i> par Jean d'Esme.....	40
POTTIER (René). — Présentation de <i>Islam et Chrétienté en Algérie</i> par Léon Lehuriaux.....	41
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	43
FOLMER (M ^{me}). — Présentation d'ouvrages.....	45
****. — Bibliographie.....	46
****. — Compte rendu de la séance.....	48
Lettre de M. Aug. Chevalier au sujet de Bakary Diallo. — Notice de M. Chatelain sur Alluaud.	

Séance du 20 janvier 1950

ESME (Jean d'Esme). — La crise des films documentaires coloniaux.....	55
FROIDEVAUX (Henri). — Compte rendu de la session de l'Incid (nov. 1949).....	74
CEDÈS (G.). — Présentation de <i>Histoire de l'Indochine</i> par André Masson.....	79
DECARY (R.). — Présentation de <i>Recherches sur quelques Myrsinacées de Madagascar</i> par C. Rabenoro et de <i>Anny et Mary, femmes pirates</i> par Pierre Nezelof.....	81
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	82
****. — Bibliographie.....	83
****. — Compte rendu de la séance.....	84
Annonce du décès de M. Daniel Serruys et du médecin inspecteur général Couvy. — Nouvelles du Père Cadière. — Débarquement de la Mission Liotard à la Terre Adélie.	

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 6 JANVIER 1950

TRANSMISSION DE LA PRÉSIDENTENCE

En transmettant la Présidence à M. Charles Michel-Côte,
M. Fernand Lioré a prononcé le discours suivant :

MES CHERS CONFRÈRES,

Cette séance, par laquelle nous inaugurons aujourd'hui la dernière année d'un demi-siècle lourd d'événements tragiques et d'inquiétudes qui semblent chercher vainement leur apaisement, impose traditionnellement à votre président sortant la tâche de dresser un rapide bilan de nos activités au cours de l'année écoulée avant de transmettre ses pouvoirs au confrère que vous lui avez choisi pour successeur.

Me conformant à cet usage, je veux, tout d'abord, saluer la mémoire de nos confrères disparus l'an dernier. Si la mort a frappé notre Compagnie moins fréquemment que pendant l'année précédente, elle s'est montrée aussi cruelle en raison de la qualité des deux membres titulaires qu'elle nous a enlevés : le général Huré, ce grand pacificateur des dernières régions rebelles du Maroc, dont nous avons suivi anxieusement pendant de longs mois le douloureux calvaire, — et Louis Morard, dont la science et l'expérience, la connaissance profonde de toutes les questions concer-

nant les territoires nord-africains, constituaient une des forces, une des sécurités de notre Compagnie.

Nos membres non résidants ont été aussi lourdement frappés, puisque nous avons eu à déplorer la mort de trois d'entre eux : le sénateur Léderlin, Yves Tassel, et, tout récemment René Maire.

Enfin, je dois rappeler à notre souvenir la perte de cinq de nos membres correspondants : Charles Monteil, Gaston Seurat, Conti Rossini, le R. P. Raimbault et Alluaud, et d'un associé étranger : ce grand ami de la France que fut Philippe Roy.

* * *

Au cours de l'année nous avons pu élire — tout en y apportant la réflexion et la circonspection qui s'imposent — neuf titulaires, de sorte que notre effectif s'est élevé de 81 à 88 membres. Nous avons également élu, au début de 1949, un membre associé étranger, le gouverneur Pierre Ryckmans, mais nous n'avons pas pu procéder avant la fin de l'année aux élections de membres non résidants, ni de correspondants : 21 séances régulières et 5 séances supplémentaires attestent l'activité intense qu'a déployée notre Compagnie, et excusent notre léger retard qu'au surplus nous allons combler dans quelques instants.

Au cours de l'année nous avons envisagé de remettre sur le métier deux importants ouvrages :

A diverses reprises nous avons songé à éveiller l'activité individuelle de nos sections en leur demandant de se réunir pour étudier des matières relevant de leur spécialité. Après l'expérience fournie par 26 séances de travail, je pense que la solution mise en œuvre, consistant à constituer une commission restreinte chargée de mettre au point toute question importante et urgente, est bien celle qui nous convient le mieux ; elle présente le double avantage de grouper, sans considération d'appartenance à telle ou telle section, les plus qualifiés d'entre nous pour résoudre la difficulté posée, et qui acceptent de faire l'effort supplémentaire demandé. A ces confrères de haute compétence et de bonne volonté je ne saurais omettre d'adresser nos chaleureux remerciements.

Quelques-uns d'entre nous ont formulé des critiques

contre notre Règlement. Je crois pouvoir affirmer que, lorsqu'il est appliqué strictement, il confère à nos actes collectifs une grande sécurité. Peut-être conviendrait-il de lui apporter quelques légères retouches ? Il gagnerait surtout à être, sur quelques points, rédigé en termes plus nets et plus précis. Un travail de commission ne pourrait me semble-t-il, être fructueux que s'il était précédé de propositions écrites formulées par ceux d'entre nous qui voudraient bien s'intéresser à cette question et confronter notre texte avec celui des règlements en usage dans d'autres académies.

. * .

Je vous lègue, mon cher confrère, ces problèmes que je n'ai pu résoudre. Mais avant de vous céder le fauteuil, je désire vous exprimer les sentiments d'estime et de confiance que nous avons pour vous.

Dans la période troublée dont nous sortons à peine la présidence peut être exposée à rencontrer des difficultés subites qu'elle doit trancher sans heurt, à traverser parfois des circonstances délicates demandant du sang-froid et de la mesure soutenus par l'esprit de conciliation.

Ces qualités, votre carrière débordante d'activité, jalonnée par de nombreux succès de nature extraordinairement variée, montre que vous les possédez au suprême degré. Il ne peut être question de la rappeler dans son entier : une séance n'y suffirait pas. Je voudrais, du moins, en évoquer quelques traits parmi les plus caractéristiques, puisqu'aussi bien, étant membre fondateur, vous n'avez jamais essayé le feu d'un discours de réception.

A 22 ans, le 2 novembre 1894, au sortir de l'Ecole des Sciences Politiques faisant suite à l'Ecole d'Agriculture de Montpellier, vous contractez un engagement dans l'artillerie de Marine portée pour la durée de la campagne de Madagascar. Mais la capitale est prise le 30 septembre 1895 et cette campagne de onze mois, trop courte à votre gré, ne satisfait pas votre curiosité. Vous obtenez de ne pas être rapatrié et vous vous consacrez à la création d'un service particulier de renseignements en associant à cette entreprise un sous-officier marié à une jeune Hova cousine de la famille royale. De nombreuses expéditions de nuit, des

prises de dépôts d'armes, des saisies de correspondance vous donnent la preuve qu'un mouvement de rébellion est dirigé par l'ancien gouvernement laissé en place, et notamment par l'oncle de la Reine. Mais le gouvernement général ne réagit que mollement devant la révélation que vous lui faites d'une situation très grave susceptible de se développer dangereusement. Vous vous décidez alors à faire part directement à Paris des renseignements que vous avez recueillis, et cette initiative, qui bouscule les principes sacrés de la discipline et de la hiérarchie, déplaît au Gouverneur général ; celui-ci obtient du général Voyron qu'il la punisse de deux mois de prison, punition aussitôt levée, mais échangée contre le retrait de la médaille militaire dont vous deviez être décoré le 14 juillet 1896 (1). Le ruban rouge en 1900, alors que vous n'avez pas atteint vos 28 ans, vous fera oublier cette déconvenue.

On conçoit cependant que, sur l'heure, elle ait calmé vos ambitions militaires. Vous obtenez du Général Voyron votre démobilisation sur place et, trois mois après, dès l'arrivée du Général Gallieni, et du Commandant Lyautey, vous remettez à ce dernier votre dossier secret, et en novembre vous vous embarquez pour la France. Mais votre effort n'a pas été perdu, car les mesures que vous avez préconisées sont bientôt appliquées avec l'énergie d'un Gallieni, et le calme est promptement rétabli.

Rentré en France au début de décembre, vous apprenez que les Ministères des Affaires Etrangères et des Colonies préparent une mission à laquelle ils assignent comme but de traverser l'Ethiopie pour rejoindre Marchand sur le Nil. Vous obtenez d'être adjoint, avec un Ingénieur des Mines, à cette mission qui arrive à Djibouti en janvier 1896. C'est seulement le 22 juin 1898, après avoir subi ses avatars sans nombre, triomphé de situations souvent dramatiques, qu'elle parvient au confluent du Nil Blanc et du Sobat, à 150 km. en amont de Fachoda.

Beaucoup d'entre nous ont lu la relation passionnante

(1) La médaille militaire fut remise à notre confrère dès son retour en France.

que vous avez publiée sous le titre « Vers Fachoda, à la rencontre de la Mission Marchand » que l'Académie Française a couronnée, sur cette expédition difficile qui comporte le relevé de 1400 km. d'itinéraire en territoire inexploré. — Je ne m'étends donc pas davantage, mais j'ai plaisir à signaler l'émotion que vous avez dû ressentir le 1^{er} juillet dernier, lors de l'inauguration du Monument Commémoratif de la Mission Marchand, en reconnaissant dans le fanion français offert par l'Amiral anglais au Musée de Vincennes celui que vous aviez vous-même planté le 23 juin 1898 sur la rive gauche du Nil en même temps qu'un fanion éthiopien sur la rive opposée.

* . *

De 1901 à 1910 vous êtes co-directeur du Service des Etudes Financières du Crédit Lyonnais. A ce titre vous êtes brusquement appelé en 1903 à mettre vos qualités d'initiative et d'audace au service d'intérêts français menacés par la haute finance internationale. Je n'entreprendrai pas ici l'historique du chemin de fer Ethiopien, et il me suffira de rappeler qu'en 1906 vous déposiez une triple plainte contre les Ministres des Colonies, des Affaires Etrangères et des Finances pour obtenir qu'ils renoncassent à l'abandon auquel ils s'étaient résignés d'une grande œuvre française encore à ses débuts.

Par la suite, à diverses reprises, il vous fallut de nouveau déployer toute votre vigilance pour venir à bout des nouvelles entreprises dirigées contre cette œuvre qui suscitait d'ardentes convoitises, en 1925 et en 1935 de la part des Anglais, puis en 1936 et 1946 de la part des Italiens.

* . *

Mais votre activité inlassable ne se limite pas à l'Ethiopie. En 1909, l'un de vos futurs confrères, M. Georges Hersent soutient une lutte acharnée contre les frères Mannessmann qui s'efforcent de s'assurer la propriété de la rade foraine de Fedala où ils projettent de reconstruire l'ancien port phénicien utilisé après eux par les Romains. L'appui du Ministre de la Guerre, qui est Alexandre Millerand, doit suffire à assurer le succès de l'entreprise française : vous l'obtenez sans difficulté, et c'est ainsi que trois Français

**

clairvoyants et audacieux s'opposèrent victorieusement à l'intrusion d'une concurrence étrangère à 25 km. de Casablanca.

* * *

Et pour terminer je désire évoquer un dernier aspect de cet homme-protée que vous êtes : En 1907 vous aviez créé, avec Pêchiney des usines d'aluminium dans le Fjord norvégien d'Harendal. En 1912, avec la même société vous décidez la construction aux Etats-Unis de vastes usines, également destinées à la fabrication d'aluminium, que la guerre de 1914-18 ne permet pas d'achever et que Pechiney est obligé de vendre à un groupe américain. En juin 1916, vous êtes démobilisé, et le gouvernement vous confie la mission de doubler la production des usines créées par vous neuf ans plus tôt en Norvège. Vous songez aussitôt à vos usines inachevées des Etats-Unis, vous en achetez un groupe, vous faites transporter la charpente, la couverture, les bacs au fond du fjord d'Oda-Tysseu et, dans le délai-record de six mois après votre démobilisation, au début de 1917, vous mettez en marche cette nouvelle usine qui concourra très utilement à l'approvisionnement de la France et de l'Angleterre.

* * *

Depuis la mort de notre regretté confrère et président Getten, vous présidez la Compagnie du chemin de fer Franco-Ethiopien. Votre accession à la présidence de l'Académie va vous obliger à prendre un repos relatif, pour notre plus grand profit. L'Ethiopie, — nous l'espérons du moins — est assez éloignée de Paris pour que vous puissiez rester sourd pendant un an à ses appels et nous faire bénéficier de votre foi ardente et toujours juvénile, de votre dévouement à toute entreprise qui, détenant et cultivant sur nos territoires d'outre-mer une parcelle du patrimoine français, mérite d'être encouragée et protégée. En occupant ce fauteuil, en développant et en renforçant le prestige et l'autorité de notre Compagnie, vous continuerez efficacement l'œuvre de nos prédécesseurs.

M. Charles Michel-Côte a répondu dans les termes suivants :

MES CHERS CONFRÈRES,

Comme le rappelait il y a un an notre Président, M. Henri Froidevaux, notre Compagnie vient de clore cette première période de son histoire pendant laquelle elle se cherchait. Cette période de développement a été dépassée et maintenant nous pouvons commencer à dégager une tradition et des directives pour nos travaux à venir.

L'Académie des Sciences Coloniales a affirmé son autorité, non seulement à l'intérieur de notre pays, mais aussi à l'étranger et dans tous les domaines. Elle le doit entièrement à la succession remarquable des Présidents que vous vous êtes donnés, hommes d'action, de décision et de foi, qui ont trouvé, à votre tête, une nouvelle occasion de servir et d'accroître le rayonnement de la France.

En succédant à notre cher Président, M. Lioré, je me sens très intimidé d'être appelé à diriger vos délibérations, et complètement dépaycé... Je vous demande toute votre indulgence, mon activité jusqu'à ce jour ne m'ayant certes pas préparé à cet honneur. Comment puis-je espérer égaler la bonne humeur, la fermeté, la maîtrise avec laquelle notre Président a conduit nos discussions ? Monsieur le Président Lioré a su en outre, grossir nos rangs des personnalités les plus éminentes, et nous devons lui en être infiniment reconnaissants. Sous sa présidence, nous sommes délibérément sortis de la réserve que nous suivions et nous avons contribué par notre action à aider notre gouvernement dans sa tâche, plus que jamais urgente et ardue de défendre la situation de la France dans les délibérations internationales. Les Ministres intéressés ont tenu à nous remercier du soutien éclairé que nous leur avons apporté. Vous considérerez, je me permets de le penser, que nous devons continuer cette action. L'œuvre de la France dans le développement des territoires d'Outre-mer que nous avons tirés de l'anarchie et de la misère paraît systématiquement ignorée dans les multiples conférences internationales où nous sommes généralement présents. Mais comment nous étonner lorsque l'on constate chaque

jour l'ignorance et aussi l'indifférence de nos compatriotes sur ce que représentent pour notre pays nos territoires d'Outre-mer ? Il me semble que nous devons, au cours de cette année qui commence, porter nos efforts pour éclairer l'opinion publique et secouer cette indifférence qui deviendrait vite mortelle pour notre pays.

Expliquer l'origine de la situation présente de tel territoire d'outremer, mettre en garde les membres de ces organismes internationaux contre les conséquences catastrophiques de l'application d'idéologies capables de détruire rapidement l'élément moral des populations encore incapables de se défendre contre une propagande fortement organisée.

La tâche de notre Compagnie est considérable ; nous l'avons très heureusement et efficacement commencée ces derniers temps sans sortir de la réserve qui nous incombe et en harmonie avec les directives du gouvernement français. Nous pourrions avec d'autant plus d'autorité suivre l'évolution des événements qui se préparent dans les différentes régions du globe. En dénonçant, sans passion, mais fermement les périls que cette évolution générale peut faire courir à l'œuvre accomplie par la France, nous remplirons certainement l'un des buts supérieurs de l'activité de l'Académie des Sciences Coloniales.

Parmi nous, il y a et il y aura toujours nombre de nos confrères particulièrement qualifiés par leur activité et leur action passée pour nous éclairer et nous guider dans nos délibérations et, éventuellement dans notre action. L'ampleur des événements qui se déroulent depuis quelques temps sur les points les plus divers du globe, ne peut que nous fortifier dans le désir de faire bénéficier l'ensemble des nations de notre expérience politique, scientifique, médicale, et aussi en minéralogie et en production agricole.

L'Indigène, malgré l'instruction qu'il a reçue dans les écoles, a, à nouveau le sentiment de n'être pas plus avancé qu'auparavant. La mise en œuvre des découvertes scientifiques et mécaniques de ces 50 dernières années le laisse encore une fois en proie à un complexe d'infériorité. Il souffre même moralement davantage qu'antérieurement.

L'autochtone sent vaguement que l'effort accompli par lui pour égaler l'Européen — le Blanc — est insuffisant, et les progrès de la science le plongent dans ce sentiment

d'infériorité dont il avait voulu se délivrer. Il a pu s'adapter d'une façon souvent parfaite à la conduite des automobiles ou des mécaniques qui lui sont confiées ; il peut très habilement et très courageusement s'en servir, mais il est toujours plongé dans cette même insatisfaction.

Le communisme et le matérialisme peuvent lui faire pour un temps oublier ses déceptions. Cependant, l'augmentation de la population qui est en train de submerger la tribu et le conduit à l'idée de masse, le livre plus facilement à l'influence communiste. Nous devrions, je crois, nous attacher à faire reculer ce péril évident.

Je n'ai fait qu'esquisser un secteur de la tâche qui incombe à présent à notre Compagnie, et je reste intimidé de prendre votre Présidence devant un effort pareil...

Notre Secrétaire Perpétuel, Monsieur Grandidier, est là. Nous sommes liés d'amitié depuis plus d'un demi-siècle. Je sais son dévouement absolu et avec quelle sûreté il veille sur le secrétariat, organe essentiel de notre Compagnie. Je sais que je puis le mettre à contribution à toute occasion.

C'était en fin 1898, lorsque je revenais d'Éthiopie où notre mission était d'aller à la rencontre de la Mission Marchand. Tout naturellement, revenant de l'expédition de Madagascar et d'Éthiopie, j'étais allé me présenter au grand savant qu'était son père, Monsieur Alfred Grandidier. Je reçus immédiatement encouragements, conseils affectueux, qui me permirent de me guider dans ce Paris qui m'apparaissait plus redoutable que n'importe quel marécage du Nil.

Cependant, mes chers confrères, je ne puis me défaire de cette idée que je ne suis surtout qu'un cheminot, alors que mon prédécesseur à ce fauteuil est le Président Lioré dont le nom restera toujours attaché au fait qu'il a le premier réalisé la liaison de la métropole à tous nos territoires d'Outremer avec les hydro-avions et avions conçus par lui-même, construits dans ses usines.

Mon cher Président, puis-je vous demander de venir parmi nous aussi souvent qu'il vous sera possible. J'aurai besoin, et nous aurons constamment besoin de vos conseils.

HOMMAGE A RENÉ MAIRE

par M. Roger HEIM.

René Maire naquit le 29 mai 1878 à Lons-le-Saunier, dans une famille de forestiers, dans une contrée où l'arbre est un conquérant, dans une province qui fut le creuset de bien des illustres naturalistes. En cette Nature jurassienne où son enfance se déroule, chacun de ses pas frôle une plante, foule un Agaric. Sa vocation précoce est apparue à un âge où les enfants jouent aux billes ; mais lui, à cette époque, connaît déjà parfaitement les plantes et s'efforce, sans bibliothèque et sans maître, de déterminer les champignons pour lesquels il éprouve sa meilleure attirance. A quinze ans, il publie ses premières notes sur les végétaux de l'arrondissement de Gray : *La Feuille des Jeunes Naturalistes* les accueille. Etudiant à Dijon, il inscrit déjà à son actif une vingtaine de publications, mais c'est aux Facultés des Sciences et de Médecine de Nancy qu'il va découvrir, auprès des botanistes et mycologues Le Monnier et Vuillemin, maîtres de grande classe, les encouragements qui le poussent vers l'étude de l'anatomie et de la cytologie cryptogamiques, et le retiennent au Laboratoire, alors que, naturaliste-né, ses tendances jusque-là l'avaient entraîné plutôt dans les bois, sur le terrain, où il devait par la suite se révéler un maître, mieux, le prestidigitateur herborisant de l'espèce. Les champignons forment donc les objets de ses préférences, et il trouve dans Godfrin, dans Boudier, dans Patouillard, les éminents conseillers qui lui donnent confiance. Confiance ! Un jeune, porté par le désir de connaître, par la volonté de voir s'éclairer tous les reliefs de chaque forme spécifique, ne pouvait qu'éprouver à la fois une juste déception dans l'utilisation souvent impuissante de tant de diagnoses insuffisantes et une louable ambition d'apporter à la systématique des champignons supérieurs le concours de critères nouveaux, jusque-là négligés. Dans cette période d'une biologie bouillonnante, annonciatrice d'une systé-

matique rigoureuse et plus naturelle, René Maire puisera à son tour au sein de l'histologie, de la cytologie, de la chimie même, les compléments descriptifs, indispensables désormais, qui pourront donner à la diagnose de l'espèce chez les champignons sa formule analytique enfin complète et scientifique. Peu à peu ses nombreuses publications mycologiques s'inspireront de ce souci d'examiner mieux et plus profondément. Une description de René Maire ne laisse échapper aucun trait spécifique essentiel, même valable. Elle représente les tendances d'une époque nouvelle où chaque naturaliste demande à la forme et à son contenant de lui livrer le maximum de détails utiles. Elle conserve le souci d'équilibre entre les traits fidèles et inconstants, qui marque un progrès sur la description trop brève et souvent inutilisable des anciens auteurs, description que seul l'esprit peut-être génial de Quélet pouvait rendre parfaite dans sa concision extrême, où chaque mot valait une ligne, mais que les auteurs modernes trop souvent au contraire étirent indéfiniment, étouffant avec facilité la particularité dans les détails futiles. Ainsi, très jeune, René Maire manifeste déjà une débordante activité. En 1902 — il a 24 ans — il a publié mainte note sur la flore de la Haute Saône, sur les Potentilles, sur les champignons parasites des plantes et sur la flore mycologique de Lorraine, sur la structure cytologique des Rouilles, des Charbons, sur celle des Hyménomycètes. C'est à cette date qu'il soutient à Paris sa thèse de doctorat ès-sciences naturelles : *Recherches cytologiques et taxonomiques sur les Basidiomycètes*, monument fondamental que les cytologistes par la suite citeront constamment comme l'un des moments de l'histoire de la cytologie chez les champignons.

Il a montré que l'élaboration des réserves lipidiques dans la cellule de ces cryptogames est accompagnée de modifications du noyau qui se traduisent par une altération de la colorabilité de la chromatine, devenue peu sensible à l'action tinctoriale des couleurs acides d'aniline, ce qui explique que bien des auteurs aient cru à tort à l'existence de stades acaryotiques. Il précise la nature des corpuscules métachromatiques. Chez les Ustilaginales ou Charbons parasites des plantes, il établit une identité de structure entre les basidiospores bourgeonnantes ou sporidies-levures et les véritables champignons blastosporés comme les *Sac-*

charomyces. Il appuie les observations de P.-A. Dangeard sur les caractères cytologiques dont les spores et le mycélium de ces Ascomycètes sont le siège. Les travaux de Maire portent plus encore sur les phénomènes cytologiques chez les Urédinales ou Rouilles des plantes, chapitre essentiel de son œuvre caryologique : ses études sur les *Endophyllum* l'ont conduit à expliquer la dérivation récente de ces Rouilles à partir d'espèces dont les spores dormantes ou téléospores croissaient sur des hôtes successifs dont elles se sont habituées à se passer. Mais il a surtout contribué à tracer un schéma de l'évolution nucléaire d'une Urédinée complète, dans laquelle il précise la signification du dicaryon ou syncaryon, unité caryologique formée de deux noyaux morphologiquement distincts, mais intimement associés et qui se divisent toujours synergiquement. La formation de ce dicaryon est comparable à la fécondation chez les plantes supérieures et les animaux aboutissant pareillement à la constitution de noyaux à $2n$ chromosomes. Il a expliqué comment les phases à cellules uni-nucléées et la diplophase à syncaryons et à noyaux à $2n$ chromosomes se succédaient chez les Rouilles selon un rythme régulier analogue à l'alternance observée chez les végétaux supérieurs. Cette interprétation, qui était aussi celle de Lotsy, a reçu par la suite d'éclatantes confirmations. Elle conduisait à interpréter la sexualité actuelle chez les Rouilles comme un phénomène de remplacement, une suppléance d'une sexualité primitive perdue caractérisée alors par des gamètes mâles et des gamètes femelles dont les fonctions rélictuelles sont encore perceptibles.

Appliquant les mêmes méthodes rigoureuses de technique et d'observation à l'examen des Basidiomycètes charnus, il montre que les cellules de ces champignons sont normalement pourvues de syncaryons, comme celles des Urédinales, et que la baside résulte de la fusion des deux éléments d'un tel syncaryon. De cette baside, réceptacle des spores externes caractéristiques des Basidiomycètes, de même que de l'asque, creuset des ascospores internes qui caractérisent les Ascomycètes, il étudiera la structure avec soin. Il a résumé lui-même la portée générale des résultats fondamentaux qu'il a obtenus à cet égard, résultats dans lesquels le syncaryon joue un rôle essentiel puisqu'il est assimilable aux noyaux doubles des *Cyclops*

comme aux noyaux diploïdes des plantes supérieures et des animaux : « Un noyau diploïde peut être considéré comme un dicaryon dont les deux éléments sont confondus sous la même membrane nucléaire. C'est donc à la théorie de l'individualité des chromosomes que m'a mené l'étude du dicaryon, et ici encore les travaux accumulés depuis le début du siècle confirment cette théorie qui éclairé singulièrement les phénomènes mendéliens dont l'étude a renouvelé toutes nos notions sur l'hérédité ». Les idées de Maire sur la caryologie de l'asque ont conduit Claussen à une théorie de la sexualité chez les champignons que la plupart des auteurs ont adoptée aujourd'hui.

La valeur de telles observations explique les succès précoces du jeune botaniste. En 1902, docteur ès-sciences, il est nommé chargé de travaux pratiques à la Faculté des Sciences de Nancy, et l'Académie des Sciences lui décerne le Prix Montagne.

L'étude de la cellule, à laquelle il a apporté une contribution essentielle, lui permettra en collaboration avec A. Tison d'autres travaux cytologiques importants (1908-1911), sur certains Myxomycètes parasites des plantes — les *Plasmodiophora* — et sur les Chytridiales, groupes inférieurs de champignons. Il les entreprendra alors qu'il occupe une maîtrise de conférences à la Faculté des Sciences de Caen, avant d'être nommé Professeur de Botanique à celle d'Alger, en 1911, à l'âge de 33 ans. Il devait illustrer cette chaire de notre Université nord-africaine pendant près de 40 ans.

Mais déjà René Maire a entrepris de nombreux voyages et s'est révélé un floriste de tout premier ordre. C'est ainsi qu'il apporte des contributions à la fois phanérogamiques et mycologiques à l'étude la flore de la Corse (1902-1904), les îles Baléares (1905), de plusieurs régions de France où le portent les sessions des Sociétés Botanique et Mycologique dont il est généralement le rapporteur. Sous la direction de Flahault, du Suisse Schröter, du Danois Warming, il s'initie aux principes d'une sociologie végétale naissante, et au contact de tels maîtres il sera vite familiarisé avec bien des associations végétales de Provence, des Pyrénées, des Alpes orientales, des Carpathes méridionales, de la Hongrie. En 1904, puis en 1906, il est chargé de mis-

sions par le Ministère de l'Instruction Publique dans l'Orient méditerranéen : ainsi étudie-t-il la flore des Montagnes de la Grèce centrale, de l'Olympe de Bithynée, du Mont Argée et du Taurus. Les résultats de ces voyages font l'objet de mémoires publiés avec la collaboration de Petitmangin sur les Phanérogames, de Coppey sur les Muscinées, de l'abbé Harmand sur les Lichens. René Maire a pu ainsi mettre en évidence « les traces d'une faible glaciation quaternaire sur plusieurs montagnes helléniques et celles des restes bien caractérisés d'une végétation septentrionale qui s'est étendue vers le sud à l'époque des glaciations quaternaires, en suivant la chaîne du Pinde, pour rétrograder ensuite sous les influences combinées du climat et du pâturage intensif ». Il a montré l'hétérogénéité phytogéographique de la Grèce dont la partie formée par la Thessalie et l'Épire est très distincte de la Grèce moyenne et du Péloponèse. Il a reconnu encore six étages ou horizons de végétation dans les montagnes helléniques, et établi que l'endémisme général de celle-ci est surtout un endémisme de conservation, lié au rôle exercé par la péninsule comme territoire de refuge de la flore tertiaire lors des glaciations postérieures.

En 1902, René Maire prend contact avec l'Afrique à Tanger, puis en Algérie et en Tunisie. En 1904, il parcourt le Sud-Oranais et les montagnes de Tlemcen ; en 1906, il y retourne avec les membres de la Société Botanique de France et en 1909, à nouveau, il se trouvera en Tunisie. Il y découvre un champ à peine exploré en ce qui concerne non seulement les champignons sur lesquels il publie encore diverses études, mais aussi la flore phanérogamique dont la richesse et la variété le séduisent et qui retiendront de plus en plus son activité. Son installation à Alger satisfait donc à toutes ses exigences et il attachera désormais à notre Afrique du Nord tous ses efforts avant d'y laisser le souvenir d'un nom lié définitivement à l'œuvre culturelle et scientifique de la France dans cette partie de son Empire.

À peine installé à Alger, il prépare des explorations qui se succéderont à une rapide cadence. Avant 1914, il aura ainsi parcouru le Djurdjura, le Babor, les monts sud-oranais, ceux de Daya et de Tlemcen. Mobilisé pendant la première guerre mondiale à Salonique, — c'est alors qu'il soutient,

tardivement, sa thèse de médecine — un accident qui risque de le priver de la vue le conduit à abandonner définitivement les recherches cytologiques, et à se consacrer presque entièrement à l'étude botanique de l'Afrique du Nord. Durant les hostilités, il s'échappe au cours de brèves permissions à l'île de Skyros, à Navarin, dans l'Atlas saharien, et jusqu'à Figuig. Puis, c'est l'exploration du Maroc occidental au cours d'une session de la Société Botanique de France. Il en résulte un mémoire fondamental publié avec Braun-Blanquet : *Etudes sur la végétation et la flore marocaines* (1925), dans lequel les auteurs tracent une première esquisse phytogéographique du Maroc, réparti ainsi en domaines dont les affinités sont précisées. En 1921, René Maire gravit l'Atlas marocain. Un travail important, *Etudes sur la végétation et la flore du Grand Atlas et du Moyen Atlas marocains* (1924) en découle, qui formera la base des recherches ultérieures sur la végétation de cette région du Maghreb. Diverses associations y sont décrites, de même que de remarquables pozzines que Maire assimile à celles des montagnes de Corse et de la Sierra Nevada, pelouses tourbeuses dont la végétation, qui se maintient durant la sèche période de l'été grâce à des suintements d'eau froide, comporte notamment des plantes boréo-alpines jusque-là inconnues en Afrique du Nord.

De 1931 à 1936, René Maire se consacre plus particulièrement au Maroc où il entreprend 27 voyages, seul ou avec Alluaud, Emberger, de Litardière, Henri Humbert, Braun-Blanquet, Font-Quer, Jahandiez, Weiller, Wileczek, Malençon. De cette série de périple résultent d'importantes acquisitions : le caractère méditerranéen du Sous, qui malgré sa latitude et son climat n'est nullement saharien, l'inventaire floristique de la vallée de la Goundafa, du littoral au sud de Casablanca jusqu'à Agadir, de la chaîne du Rif, de la plaine du Gharb, des Monts de Zaïan, des sommets culminants du Grand Atlas chez les Glaoua et les Ftouaka, des monts Bou-Iblan, du Gaberrâal et du Tichchoukt, des forêts de sapin marocain et de chêne Tauzin, essence jusque-là inconnue en Afrique, de la côte rifaine, des montagnes de Ceuta, de l'Anti-Atlas et du Mont Fidoust, du haut Drâa et de la chaîne du Bani, du Tafilalet et du Saghô, du Tazeroualt et du massif gréseux du Kest, de la région du Plateau des Lacs. Cette simple énumération per-

met de mesurer le matériel botanique considérable ainsi amassé, et que René Maire a pu étudier au long de chaque journée, soit à l'Herbier de l'Université d'Alger, soit au Muséum de Paris où il venait chaque année.

De 1918 à 1936 seulement, Maire a publié 230 notes et mémoires dont le plus grand nombre est consacré à la flore phanérogamique du Maroc, l'ensemble de cette documentation représentant alors une collection de plus de 2100 descriptions de formes nouvelles pour la science, dont plusieurs centaines d'espèces linéennes. Les trois volumes du *Catalogue des Plantes du Maroc*, publiés avec E. Jahandiez, condensent la plupart de ces résultats floristiques, tandis que *le tableau phytogéographique du Maroc* (1934) développe les travaux de Maire et Emberger sur les caractères phytogéographiques de l'Empire chérifien, mettant en évidence les origines de la flore marocaine, son évolution presque autonome depuis le pliocène, la pénétration de l'élément floral arcto-tertiaire qui explique le caractère ibérique très marqué de cette flore.

Entre temps, Maire poursuivait ses excursions en Algérie, dans l'Aurès, établissait en 1925, avec l'aide des matériaux fournis par les explorations de ses prédécesseurs Battandier, Trabut, Lapie, une *carte phytogéographique de l'Algérie-Tunisie* au 1/500.000. De 1932 à 1935, il explore le Sahara occidental, du Bani jusqu'à Tindouf, après avoir parcouru en 1928 à la demande du Gouvernement général de l'Algérie les hautes montagnes du Tefedest, du Hoggar, des Tassili-n-Ajjer. Les *Etudes sur la Flore et la Végétation du Sahara central* (1934) accompagnées d'un dictionnaire des noms des plantes en tamachek, en sont l'aboutissement. René Maire a pu caractériser trois étages de végétation sur ces hautes montagnes, l'un inférieur, à caractère plutôt tropical, les deux autres méditerranéen, l'étage supérieur étant formé à la fois d'éléments orophiles africains anciens et d'éléments méditerranéens introduits lors des périodes pluviales quaternaires. Il convient d'ajouter que Maire a étudié les récoltes faites par Monod dans le Sahara central lors de la mission Augiéras-Draper et par Dalloni dans le Tibesti.

A cette œuvre botanique gigantesque, il faudrait ajouter ses efforts en vue de certaines introductions ou sélections de plantes utiles, Bibacier, grape-fruits, plantes fourragères, arbres fruitiers exotiques, la publication des collections de

graines du Jardin Botanique de l'Université d'Alger et du Jardin d'Essais du Hamma.

L'aboutissement de cette activité exceptionnelle, de cette connaissance remarquable de la flore méditerranéenne s'est concentrée dans ce qui devait être le monument de sa vie, cette *Flore de l'Afrique du Nord*, dont chaque description, chaque référence, chaque détail ont été revus et contrôlés par lui. Œuvre inachevée, dont 3 volumes sont pratiquement composés, dont un quatrième pourra voir le jour et qui atteindra ainsi la moitié du but surhumain qu'il s'était fixé puisque la maladie, depuis peu de mois, avait à tout jamais compromis l'accomplissement total de ce projet.

* * *

A côté de l'œuvre du cytologiste, du phanérogamiste, du phytogéographe, de l'explorateur nord-africain, il convient encore, et enfin, de rappeler que René Maire fut aussi un mycologue de grande classe. Chacun de ses voyages était pour lui occasion à recueillir des Champignons, et son attention comme sa compétence le portaient aussi bien sur les Micromycètes que sur les Agarics charnus, les Pezizes, les Polypores, les Clavaires, les Gastéromycètes. Il a publié aussi de nombreuses notes sur la flore fongique de la Lorraine, de la Corse, des Baléares, de l'Autriche, des Alpes maritimes, de la Normandie, des Pyrénées, du Brésil, d'Asie mineure, et, bien entendu du Maghreb. Il s'est intéressé très vivement aux Laboulbéniales, ces curieux parasites en forme de minuscules massues que les insectes vivants transportent avec eux dans l'espace. Nous avons déjà dit que René Maire avait ainsi décrit de nombreuses espèces et plusieurs genres nouveaux, introduisant à leur propos, dans les diagnoses, des précisions nouvelles d'ordre micrographique, structural, sporal.

Les Champignons inférieurs l'ont conduit à la pathologie végétale : maladie du trèfle d'Alexandrie, balais de sorcière de l'Arbousier, *Exobasidium* déformant, cercosporiose du caroubier. Et surtout il a apporté à la biologie des Rouilles nord-africaines une contribution essentielle, à la fois descriptive et expérimentale, qui reste l'un des beaux fragments de sa réalisation de cryptogamiste. Sa mise au point sur la biologie des Urédinales, parue en 1911 dans le *Progressus Rei Botanicae*, reste un ouvrage de base.

Mais c'est surtout par sa connaissance des Basidiomycètes charnus que la réputation mycologique de René Maire s'était imposée. Dès 1908, au cours d'un voyage en Suède, il s'efforçait de recueillir la tradition du grand mycologue Elias Fries, et toute l'œuvre de Maire sur les champignons supérieurs est marquée de cette influence, aussi bien par les tendances générales qu'il a introduites dans la classification des Champignons, où il s'est éloigné le moins possible de la ligne friésienne, malgré la nouveauté des techniques qu'il a contribué à introduire dans de telles études, et malgré les aperçus auxquels elles devaient ou devront logiquement conduire, que par la conception qu'il se faisait — et qu'il a souvent imposée — de nombreuses espèces plus ou moins bien connues du célèbre mycologue nordique.

De toutes les publications que Maire a laissées à propos des Macromycètes et qui ne sont qu'une part des notes multiples qu'il avait réunies sur ce domaine dans les moments de liberté relative que lui concédaient ses occupations de phanérogamiste, son étude sur les Russules (1910) reste la plus originale; il a introduit dans l'examen de ce genre difficile la méthode, ou mieux le fil d'Ariane, qui a permis d'y découvrir l'exacte valeur relative des caractères : couleur précise des spores, pigments du chapeau, odeur, saveur, réactivité chimique de la chair; Maire les a passés en revue l'un après l'autre, et en a tiré un remarquable essai. Si nos connaissances sur ce genre ont fait depuis de larges progrès, ceux-ci doivent leur succès à la mise au point très remarquable que René Maire avait ainsi rédigée, et qui a donné l'élan en quelque sorte aux recherches systématiques sur ce groupe. Il a par ailleurs montré le caractère hétérogène de nombreux genres, comme les *Tricholomes* dans lesquels il a su distinguer la coupure des *Rhodopaxilly*. Sa réputation s'étendait plus spécialement aux Cortinaires, genre particulièrement imposant par la multitude de ses représentants et difficile par le petit nombre de caractères notables qu'ils révèlent. Citons en première place dans le domaine des Champignons Supérieurs ses contributions importantes à la flore mycologique des forêts de cèdres de l'Atlas (1914), de la Catalogne (1931), du Maroc (1937). Beaucoup de ces mises au point furent achevées dans la propriété de famille du Fréhaut, en Lorraine, où il passait à peu près chaque

vacance, et qu'il a voulu, lors de son ultime voyage en France, il y a peu de mois, revoir une dernière fois, puisque la mort l'a frappé le 24 novembre 1949.

Maire s'est encore intéressé aux Champignons vénéneux, a rappelé l'inocuité de la Volvaire gluante et mis en évidence les propriétés toxiques du *Clilocybe rivulosa*.

L'ensemble des fragments variés d'une œuvre qui eût été considérable s'il lui avait consacré tout son temps a justifié sa désignation comme membre honoraire de la British Mycological Society, puis comme Président d'honneur de la Société Mycologique de France à l'activité de laquelle il a porté, durant toute sa vie, un très vif intérêt.

Nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences pour la section de Botanique dès 1923, il en était élu membre non résidant le 6 mai 1946, et cette brillante élection couronnait une vie passionnément vouée à la recherche désintéressée (1).

Atteint récemment par la limite d'âge, il a vu se réaliser, malade déjà, le jubilé au cours duquel ses amis, ses collègues, ses collaborateurs, lui offraient un remarquable recueil de travaux botaniques auquel un nombre considérable de souscripteurs avaient tenu à apporter leur adhésion dans un geste d'admiration et de reconnaissance.

* *

J'ai peu connu René Maire dans l'intimité, je ne crois pas que les circonstances ou quelque affinité spirituelle m'auraient permis de subir son influence, et je pense que d'autres, beaucoup mieux que moi, seront capables de tirer de son caractère les traits les plus vivants et les plus vrais. Il m'est donc peu permis de juger le fond de l'homme, dont j'admirais la mémoire étonnante, la sûreté du souvenir, la multitude des connaissances botaniques qui semblaient sortir de lui-même comme d'un puits insondable. Je crois, au risque de me tromper, que l'importance même de son œuvre, fruit d'une activité scientifique peu commune, rendrait malaisée une analyse détaillée et nuancée de ce caractère, tellement la concentration de l'effort a été absorbée

(1) L'ensemble de l'œuvre scientifique de René Maire s'applique à 445 publications : notes, mémoires et ouvrages.

par les buts qu'il s'était fixés. René Maire reste l'exemple étonnant d'un savant dont le culte du labeur, dans sa vaste spécialité scientifique, a absorbé toute la vitalité de l'individu. Il a couvert ses années d'une somme intense de travail, non seulement en raison de ses aptitudes, de sa résistance physique, de sa mémoire, mais aussi du fait qu'il a pu y consacrer tout son temps. Il découpait celui-ci chaque jour en moments horaires dont il suivait avec sévérité les limites chronologiques et l'objectif précis et qu'il interrompait la sonnerie d'un réveil. Chaque heure de sa journée avait sa destinée. Les instants de rêverie ou même de ces réflexions qui apportent à l'homme, dans un souffle de fantaisie, les moyens de se préparer à continuer ou à s'évader, étaient presque entièrement exclus de ses préoccupations. Ses rares loisirs, ou ceux qu'il donnait aux siens, étaient soumis à la même loi inexorable de répartition minutieuse et impérieuse. Sa vie ne laissait place qu'à son programme. Les préoccupations littéraires, artistiques ou philosophiques restaient en dehors de ses soucis. Il gardait sur la politique des notions sommaires. Il n'a jamais donné à son enseignement universitaire plus que l'indispensable. Si son action s'est exercée sur de nombreux botanistes et surtout mycologues, elle est due principalement au rayonnement instantané de ses connaissances, dont la promenade mettait en valeur l'exceptionnelle sûreté, plutôt qu'à une influence proprement et continuellement intellectuelle. A vrai dire, il n'a pas laissé d'élèves susceptibles de lui succéder ni, autour de lui, à Alger, d'équipe mûrie scientifiquement à son contact. Il n'en a eu ni le désir ni surtout le temps. Pour la même raison il n'a jamais mis le doigt dans la mécanique chronophage de hautes fonctions administratives, et il n'a jamais accepté d'obligation que dans les frontières les plus strictes des usages universitaires ou académiques.

René Maire a vécu, en somme, pour son œuvre et par son œuvre. Il a été l'homme d'une tâche, et d'une tâche immense. Il n'a jamais quitté une route exactement tracée dont il a tiré, en vue de cet objectif, le rendement maximum. Professeur, universitaire, homme de l'Est, né dans le Jura, ayant suivi le meilleur de ses études dans la capitale de la Lorraine, son caractère portait la marque un peu ataviquement frigide de telles influences, ce qui ne l'empê-

chait pas d'aimer à conter des histoires plaisantes et même au delà. Son sottisier inépuisable glanait dans les réponses des candidats au baccalauréat le meilleur de sa richesse. Et sa prodigieuse mémoire en plaçait les détails savoureux auprès d'anecdotes tirées sur ses collègues, de citations latines et de dénominations spécifiques dont les rapprochements humoristiques n'étaient point exclus. Son cerveau était un incomparable réceptacle des images et des faits. Il me faut ajouter que c'est encore par son égalité d'humeur, la simplicité de son abord, par sa grande indulgence que nul indice de malveillance ne ternissait jamais, qu'il a conservé dans les milieux botaniques français une indiscutable popularité.

Naturaliste de très haute classe, René Maire, par l'importance de ses publications, par la somme énorme de documents qu'il a recueillis, étudiés, publiés et accumulés pour ses successeurs, par la nature variée de ses études qui ont touché à la fois à la floristique phanérogamique et mycologique, à la cytologie, à la biogéographie, à la micrographie, avec un égal succès, mais surtout par l'unité et la continuité de l'œuvre botanique qu'il a réalisée en Afrique du Nord, a égalé sans doute les meilleurs botanistes des temps passés. Pour nous, ses confrères à l'Académie des Sciences Coloniales dont il fut correspondant dès 1924 et membre non résident en 1936, nous devons tirer de la vie et de l'œuvre de l'éminent savant une raison de plus de poursuivre notre rôle national. L'exemple de René Maire, grand serviteur du pays, exceptionnel serviteur de nos territoires d'Afrique du Nord, de cette France de l'autre rive qui se découvre dans le miroir d'une mer comme la sœur islamique de la Gaule latinisée, est une preuve saisissante de la grandeur, de la valeur, de la fécondité de notre action coloniale — ce mot magnifique dont les Français ne sauraient rougir qu'en se trahissant eux-mêmes —, du prix exceptionnel de notre œuvre, et par suite, de la force, de la vérité, de la persistance de nos droits à la garder aussi pour nous-mêmes.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES PHILIPPINES

par M. l'Inspecteur général des Colonies GAYET.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES, MESSIEURS,

Je m'efforcerai d'abrégier l'exposé que j'avais préparé à votre intention, simple entretien d'un voyageur qui arrive de l'Extrême-Orient, après avoir passé trois ans en Indochine et qui a eu le plaisir de finir ce séjour par un circuit, un périple de « reconnaissances », dans les territoires que vous connaissez tous, autour de cette Méditerranée indonésienne, qui se trouve à la charnière des deux grandes fourmières humaines : l'Inde et la Chine.

M. Robequain, dans son livre tout récent, et cependant déjà classique, sur le *Monde Malais*, a montré combien étaient étroites les connexions entre tous les mouvements de populations et de races, les mouvements économiques et les mouvements politiques, sur ces rivages d'une mer que nous ne connaissons pas assez, et que nous désignons encore, sur nos cartes classiques, comme « Mer de Chine du Sud ». Je retiens la terminologie nouvelle de « Méditerranée indonésienne » qui, je crois, doit nous permettre, non point d'apprendre chacun des pays riverains, mais de comprendre que tous ces pays ont de plus en plus des pensées communes, des passions communes, des buts communs qui s'éloignent rapidement des anciens buts que nous avons poursuivis, et que les Européens avaient essayé de faire adopter en Extrême-Orient.

Les Philippines, forment le verrou Nord-Est de cette immense Méditerranée, qui compte plus de cent cinquante millions d'habitants sur ses rives. Les Philippines jouent là un rôle déterminant d'abord par des facteurs de géopolitique, depuis des siècles, puis par leur évolution sous l'influence espagnole, depuis quatre siècles, enfin par leur évolution sous l'influence américaine depuis exactement un demi-siècle, depuis le traité de Paris de 1898. Ce rôle déterminant a encore grandi après la blitz krieg japonaise, qui

a entraîné une libération, non point du joug japonais, mais une libération de toute influence extérieure, au moins sur le plan politique.

Je me bornerai donc à analyser brièvement d'abord les conditions qui résultent de la présence espagnole dans cette période de quatre siècles de pénétration, de compréhension, d'assimilation et, disons le mot, de christianisation, qui est unique dans le monde.

Nous essayerons ensuite de voir comment les Américains ont, pendant cinquante ans, apporté une vie économique nouvelle, une organisation politique et sociale, tendant à développer un bien-être généralisé et une évolution démocratique très rapide.

Enfin, nous verrons la période la plus délicate, celle qui, après la défaite japonaise, a vu naître la jeune République des Philippines : proclamée le 4 juillet 1946, elle n'a pas encore atteint ses cinq ans, mais elle joue déjà, dans l'Extrême-Orient, à la fois le rôle d'un relai de l'influence américaine et le rôle d'un centre attractif et d'un exemple séduisant pour tous les pays du Sud-Est asiatique ; son rôle se développe aussi dans les conférences internationales qui ont déjà eu lieu ou qui sont projetées dans le Sud-Est asiatique. Cette action extérieure est dominée par la personnalité très polyvalente du Général Carlos Romulo, maintenant confirmé dans son rôle de Coordinateur du Sud-Est asiatique, après la réélection assez difficile du Président Quirino.

Devant un public aussi avisé, et en face de notre Maître, M. Robequain, je ne voudrais pas reprendre des données de géographie, mais cependant il est indispensable de rappeler que les Philippines sont caractérisées par un peuplelement très complexe et par une économie très insulaire, puisqu'il s'agit d'un archipel de 7.083 îles, et que les rivages des Philippines sont plus longs, d'après les statisticiens, que tous les rivages des Etats-Unis d'Amérique du Nord.

Si la République des Philippines groupe essentiellement des Philippins, la définition du Philippin serait fort malaisée à établir. Dans ce carrefour de deux mondes, le monde chinois au Nord, le monde Malais au Sud, les croisements

sont loins d'avoir donné une synthèse définitive et homogène ; aussi on compte encore plus de soixante langues admises et pratiquées dans les Philippines. Les anciens Negritos ont été refoulés dans des montagnes et forêts presque inexplorées.

Dans d'autres secteurs moins sauvages se trouvent des groupements très primitifs de Mélanésiens et de Polynésiens, comparables, en bien des points, à nos Moïs de la Cordillère anamitique, mais dont le total atteint, ici, 1 million et demi.

Si, dans les vallées, la fusion est un peu plus poussée, nous trouvons cependant deux originalités religieuses qui ont empêché l'égénéralisation par les missions catholiques ; une partie de la population est restée avec un état de civilisation un peu arriéré et même avec des survivances païennes : une religion nouvelle, dérivée du catholicisme, l'Eglise Indépendante Philippine dite Aglipayan, compte plus d'un million d'adhérents.

Au sud, nous trouvons une poussée musulmane, qui a été arrêtée juste à temps par l'arrivée des Espagnols, en 1521, puis en 1545. Manille porte un nom arabe, et la fondation de la capitale, en 1571, a été faite sur un village musulman. L'Islam reste très vivace et compte près de 700.000 habitants, surtout dans le Sud de l'archipel et dans l'Ile de Mindanao.

Quelle surprise pour les conquérants espagnols qui arrivaient par delà le détroit, appelé maintenant de Magellan, ou bien après les transbordements mexicains, jusqu'à Acapulco, de trouver ici les mêmes fanatiques les « Moros » qui venaient à peine de quitter l'Espagne !

Enfin, pendant le xx^e siècle aux Philippines, plus encore que dans l'Inde et en Chine, nous constatons des accroissements démographiques vertigineux. En effet, les statistiques, déjà sérieuses du temps des Espagnols, dénombrèrent, en 1896 : 6 millions d'habitants, on recense : en 1918 : 10 millions, en 1939 : 16 millions, en 1947 : 19.511.000.

Il est certain qu'on peut compter maintenant plus de 20 millions. Les grands plans qui sont rêvés par les Philippines, et adoptés par les Américains, prévoient que d'ici un siècle l'archipel peut et doit nourrir, s'il n'y a pas de cataclysmes, quatre-vingts millions d'habitants.

Complexe géographique, complexe racial, complexe démo-

graphique, avec une courbe vertigineuse d'accroissement, les Philippines ont connu une organisation politique et économique fort vibrante, et que nous allons voir plus en détail.

Lorsque les Américains s'installèrent, après le Traité de Paris en 1898, ils n'arrivaient pas dans un secteur calme et docile, comme les possessions européennes d'Asie ou nos territoires indochinois, à la même époque. En effet, le pays avait été travaillé par des mouvements d'indépendance fortement soutenus sur deux plans :

Le plus important était basé sur les idées philosophiques libérales, qui avaient été exposées depuis le début du xix^e siècle et qui avaient donné lieu, d'ailleurs, à des excès de production littéraire. Bien avant l'arrivée des Américains, le grand philosophe José Rizal, qui a eu une vie très orageuse et très compliquée, étant considéré comme le champion de l'émancipation des Philippines. Il était considéré par les Philippins comme l'égal de Voltaire et de Rousseau et il devait avoir dans le Sud-Est asiatique une importance et une influence bien supérieures à celles des philosophes européens.

A côté de ce grand mouvement de libéralisme politique, l'indépendance était recherchée d'une façon plus prosaïque et hélas ! plus sanglante, par des séries de révoltes et dans un grand mouvement d'indépendance armée, soutenu et mené par un chef, devenu héros légendaire, c'est Aguinaldo.

Aguinaldo avait tenu la brousse contre les forces espagnoles, pendant plus de quinze ans. Il continua à tenir la brousse, même après l'arrivée des Américains qui, pourtant lui avaient envoyé des armes. Mais certaines expériences ne sont pas forcément décisives à cinquante ans de distance.

Les Américains sont donc arrivés, après le Traité de Paris de 1898, non point pour remplacer les Espagnols, mais pour acheminer les Philippins vers l'autonomie, on ne disait pas encore à ce moment l'indépendance. Ils s'y étaient engagés, bien que le traité de Paris contienne des clauses précises de « cession des droits des Espagnols » pour une

somme d'ailleurs assez coquette de vingt millions de dollars. Le compte était si bien pesé par les financiers américains de 1898, qu'on s'est aperçu bientôt qu'on avait oublié deux archipels, qui valaient quelques dollars de plus et il y eut un Acte additionnel longuement discuté pour donner cent mille dollars supplémentaires. Il s'agissait de deux groupes d'îles, dont l'un, au Nord, est exactement à trente cinq milles marins de Formose, qui actuellement retient tant notre attention ; l'autre groupe était au Sud à trente mille marins de Bornéo. C'étaient donc les deux extrémités de cette cordillère d'îles, touchant, d'une part la Chine, d'autre part l'Indonésie.

Les Américains, pendant un demi-siècle pratiquèrent une politique libérale, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Ils favorisèrent le développement démographique que nous avons déjà signalé, et une extension des cultures de canne à sucre, de tabac, de chanvre et de coprah, qui a placé les Philippines parmi les plus grands pays exportateurs du Sud-Est asiatique, presque immédiatement après Java pour les articles essentiels. La production des Philippines a atteint en 1934 près de deux millions de tonnes de sucre, qui d'ailleurs pesaient un peu lourdement sur le marché américain, en concurrence avec Cuba, autre île espagnole qui avait été prise par les Américains, successeurs impatients de la vieille Espagne.

Cet essor économique était accompagné de réformes spectaculaires pour la démocratie philippine. Quelles sont ces réformes ?

Elles sont échelonnées en trois grandes étapes :

— Tout d'abord, par le Jones Act de 1916, un Sénat et une Chambre des Représentants étaient institués et installés à Manille. 1916, ne l'oublions pas, n'est pas une date au hasard ; dans cette même période de la première grande guerre mondiale, les Indiens reçoivent des promesses d'indépendance de l'Angleterre et les Indonésiens obtiennent l'organisation d'un Volksrat, qui fera beaucoup parler de lui par la suite. Le Sénat et la Chambre des Représentants philippins ont fait moins parler d'eux, heureusement, dans la période qui a précédé l'invasion japonaise.

— Deuxième étape : le « Tyding-Mac-Duffy Act », concédé en 1934, organise le Commonwealth of Philippines, qui restait surveillé, contrôlé par un Haut-Commissaire américain, mais qui tendait ouvertement vers l'indépendance.

A la fin du régime du Tyding Act de 1934 les Philippines devaient recevoir en 1946 leur indépendance totale.

— La troisième étape était donc 1946. Mais avant ce terme l'évolution récente des Philippines est fortement marquée par l'invasion japonaise et la libération.

Vous vous rappelez tous — et nous avons suivi cela avec angoisse — qu'aussitôt après le coup de force de Pearl-Harbour le 7 décembre 1941, les Japonais jetèrent leurs armées sur tout le Sud-Est Asiatique, aboutissant à un véritable « Crépuscule des Dieux blancs » dans toute l'Asie. Après ce crépuscule, nous croyons avoir vu une aurore nouvelle, aurore que les Asiatiques n'ont pas vue.

L'invasion des Philippines commença, à un jour de distance du coup de Pearl Harbour, à travers les immensités du Pacifique ; elle trouva cependant une résistance extraordinaire près de Manille, alors que Hong-Kong, Singapour et Batavia, tombèrent si vite et que notre position en Indochine fut si précaire.

Les Américains, soutenus vigoureusement par des éléments de l'armée philippine, qu'ils avaient organisée et qui était toute jeune, résistèrent, sous la direction prestigieuse du Général Mac-Arthur qui, se renfermant dans la péninsule de Bataan, puis dans la toute petite île de Corregidor, soutint des combats jusqu'au 6 mai 1942. Ce fut le seul endroit où les troupes européennes restèrent si longtemps en face des troupes japonaises jusqu'à la constitution d'un front allié au Nord-Est de l'Inde.

Cette brusque mainmise des Japonais sur l'ensemble du pays, fut accompagnée de manœuvres politiques très habiles et très efficaces, dont on trouve encore la trace à chaque instant. En effet, les Japonais proclamèrent vite une république des Philippines, qui prenait la place du Commonwealth ; il n'y avait pas de Haut-Commissaire japonais ; c'était inutile puisqu'il y avait à ce moment-là quatre ou cinq divisions japonaises dans les îles et un commandement militaire tout puissant.

Cependant il est certain (de nombreux livres en témoignent

somme d'ailleurs assez coquette de vingt millions de dollars. Le compte était si bien pesé par les financiers américains de 1898, qu'on s'est aperçu bientôt qu'on avait oublié deux archipels, qui valaient quelques dollars de plus et il y eut un Acte additionnel longuement discuté pour donner cent mille dollars supplémentaires. Il s'agissait de deux groupes d'îles, dont l'un, au Nord, est exactement à trente cinq milles marins de Formose, qui actuellement retient tant notre attention ; l'autre groupe était au Sud à trente mille marins de Bornéo. C'étaient donc les deux extrémités de cette cordillère d'îles, touchant, d'une part la Chine, d'autre part l'Indonésie.

Les Américains, pendant un demi-siècle pratiquèrent une politique libérale, tant au point de vue économique qu'au point de vue politique. Ils favorisèrent le développement démographique que nous avons déjà signalé, et une extension des cultures de canne à sucre, de tabac, de chanvre et de coprah, qui a placé les Philippines parmi les plus grands pays exportateurs du Sud-Est asiatique, presque immédiatement après Java pour les articles essentiels. La production des Philippines a atteint en 1934 près de deux millions de tonnes de sucre, qui d'ailleurs pesaient un peu lourdement sur le marché américain, en concurrence avec Cuba, autre île espagnole qui avait été prise par les Américains, successeurs impatients de la vieille Espagne.

Cet essor économique était accompagné de réformes spectaculaires pour la démocratie philippine. Quelles sont ces réformes ?

Elles sont échelonnées en trois grandes étapes :

— Tout d'abord, par le Jones Act de 1916, un Sénat et une Chambre des Représentants étaient institués et installés à Manille. 1916, ne l'oublions pas, n'est pas une date au hasard ; dans cette même période de la première grande guerre mondiale, les Indiens reçoivent des promesses d'indépendance de l'Angleterre et les Indonésiens obtiennent l'organisation d'un Volksrat, qui fera beaucoup parler de lui par la suite. Le Sénat et la Chambre des Représentants philippins ont fait moins parler d'eux, heureusement, dans la période qui a précédé l'invasion japonaise.

— Deuxième étape : le « Tyding-Mac-Duffy Act », concédé en 1934, organise le Commonwealth of Philippines, qui restait surveillé, contrôlé par un Haut-Commissaire américain, mais qui tendait ouvertement vers l'indépendance.

À la fin du régime du Tyding Act de 1934 les Philippines devaient recevoir en 1946 leur indépendance totale.

— La troisième étape était donc 1946. Mais avant ce terme l'évolution récente des Philippines est fortement marquée par l'invasion japonaise et la libération.

Vous vous rappelez tous — et nous avons suivi cela avec angoisse — qu'aussitôt après le coup de force de Pearl-Harbour le 7 décembre 1941, les Japonais jetèrent leurs armées sur tout le Sud-Est Asiatique, aboutissant à un véritable « Crépuscule des Dieux blancs » dans toute l'Asie. Après ce crépuscule, nous croyons avoir vu une aurore nouvelle, aurore que les Asiatiques n'ont pas vue.

L'invasion des Philippines commença, à un jour de distance du coup de Pearl Harbour, à travers les immensités du Pacifique ; elle trouva cependant une résistance extraordinaire près de Manille, alors que Hong-Kong, Singapour et Batavia, tombèrent si vite et que notre position en Indochine fut si précaire.

Les Américains, soutenus vigoureusement par des éléments de l'armée philippine, qu'ils avaient organisée et qui était toute jeune, résistèrent, sous la direction prestigieuse du Général Mac-Arthur qui, se renfermant dans la péninsule de Bataan, puis dans la toute petite île de Corregidor, soutint des combats jusqu'au 6 mai 1942. Ce fut le seul endroit où les troupes européennes restèrent si longtemps en face des troupes japonaises jusqu'à la constitution d'un front allié au Nord-Est de l'Inde.

Cette brusque mainmise des Japonais sur l'ensemble du pays, fut accompagnée de manœuvres politiques très habiles et très efficaces, dont on trouve encore la trace à chaque instant. En effet, les Japonais proclamèrent vite une république des Philippines, qui prenait la place du Commonwealth ; il n'y avait pas de Haut-Commissaire japonais ; c'était inutile puisqu'il y avait à ce moment-là quatre ou cinq divisions japonaises dans les îles et un commandement militaire tout puissant.

Cependant il est certain (de nombreux livres en témoignent

et des exposés ardents ont été faits durant la dramatique campagne d'élections qui vient de se dérouler en octobre et novembre) que le Président Laurel dirigea une République, que nous appelons une république fantoche, mais qui a fonctionné de façon à peu près normale aux Philippines. Le Président Laurel, loin d'aller en prison, a été et reste un grand homme politique et le partage des voix d'une masse de plus de trois millions d'électeurs, n'a pas marqué de fortes différences entre le D^r Laurel et le Président Quirino aux élections du 8 novembre 1949.

La république pro-japonaise des Philippines s'éclipsa lors du retour des troupes américaines, qui se fit en étapes progressives, dirigées par le même Général Mac-Arthur. Ces étapes conditionnent aussi la réorganisation de la deuxième république des Philippines, que nous dirons concédée ou admise par les Etats-Unis. Le premier débarquement à Leyte, le 20 octobre 1944, dans le Sud ; aboutit à la prise de Manille le 6 mai 1945, c'est-à-dire après plus de huit mois de luttes ; et le fameux Victory Japan Day, qui est ici fêté à la place du Victory Day d'Europe, ne date que du 2 septembre 1945.

A ce moment, le général Mac-Arthur, ayant achevé sa reconquête des Philippines et d'autres opérations fort importantes, comme les distributions de bombes atomiques, s'installa à Tokio, et devint le Commandant Suprême des Forces Alliées au Japon, titre qu'il porte encore, et que nous oublions trop souvent, en croyant qu'il est seulement investi par la nation américaine dans le secteur crucial du Japon et des mers de Chine.

— Voyons enfin, comment la nouvelle République des Philippines a pu s'organiser, vivre, et je dirais prospérer, dans une inflammation d'espérance et d'orgueil, qui est presque unique en Asie, où cependant les rêveries sont immenses et grisantes.

L'indépendance fut reconnue par les Etats-Unis le 4 juillet 1946, date nationale pour les Philippines, et le drapeau philippin fut hissé à la place du drapeau américain. Le drapeau philippin, ne l'oublions pas, est exactement celui du révolté Aguinaldo, qui avait été fusillé par les Améri-

cains en 1901. C'est dire que cette indépendance, proclamée par les Etats-Unis, était interprétée par les partis de gouvernement comme un acte bienveillant, permettant des accords sur tous les terrains. Mais une partie de l'opinion, et notamment le parti des révoltés des Hukbalahaps que nous trouverons plus loin et qui, hélas ! font beaucoup parler d'eux maintenant, n'admettait pas cet acte d'indépendance et disait : « Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle indépendance, la République existe déjà, il n'est pas besoin de la créer une deuxième fois. »

Quoi qu'il en soit, la République indépendante fut dirigée en 1946, par le Président Roxas, qui avait succédé aux autres présidents Quézon et Osmena.

Le Président Roxas décédé en 1948 fut remplacé par le Président Quirino, qui était vice-président, car dans bien des constitutions américaines, par précaution, on élit des vice-présidents, de façon qu'il y ait un remplaçant en cas d'accident. Le Président Quirino vient d'être réélu le 8 novembre 1949, après la campagne dont nous venons de parler, et où le Dr Laurel a eu le dessous. Mais ces deux grands chefs de partis ne sont pas sans avoir des relations assez étroites, en vue peut-être d'une coalition contre les éléments révolutionnaires ou communistes, dirigés par Luis Taruc et le général Francisco Medrano.

L'organisation politique est consolidée par une représentation parlementaire assez solide, il s'agit de vingt millions d'habitants, dont beaucoup ont accédé à un degré de culture assez élevé, et qui comptent plus de 3 millions et demi d'électeurs recensés. La représentation comprend un Sénat de vingt-quatre membres et une Chambre des Représentants de quatre-vingt-dix-huit membres. Il n'y a pas eu inflation des organisations représentatives comme dans certains pays latins, voire dans certains pays d'outre-mer français.

L'ensemble du Gouvernement de la République des Philippines donne une impression d'ordre, de force et de richesse, il conduit le pays vers une prospérité économique croissante.

*
*
*

Quelles sont les bases des relations entre la République des Philippines et le Gouvernement américain après l'Acte

d'Indépendance ? Il y a indépendance, mais.... conditionnée par une série d'actes additionnels ou de traités, dont nous connaissons un certain nombre. Il se peut qu'il y en ait d'autres. Les actes que nous connaissons portent sur cinq matières principales et, à mon avis, représentent un réseau des plus souples et des plus efficaces pour maintenir, en face de l'indépendance politique, des subordinations économiques. Quels sont ces textes ?

1^o Celui du 14 mars 1947 sur les bases militaires. Les bases militaires étaient, d'après certains textes que j'ai vus, au nombre de 57, admises par les Philippins, comme bases militaires, navales ou aériennes. Officiellement, les statistiques déclarent que 23 bases sont occupées. Les autres sont sans doute des bases que l'on pourra éventuellement équiper ou occuper. Les bases navales ou aériennes en territoire philippin sont gardées par quelques troupes américaines, fort peu nombreuses, fort peu visibles. Il n'y aurait que trois mille soldats américains en uniforme. Il y a environ neuf mille Américains civils aux Philippines.

Il y a surtout un afflux de techniciens, d'aviateurs, de mécaniciens, de représentants de grandes sociétés de pétrole ou autres, qui sont souvent seulement de passage aux Philippines ;

2^o Après ce premier acte des bases, nous trouvons un Acte qui est étrangement baptisé. Il s'appelle « Parity amendment Act ». Ce Parity amendment Act a soulevé tellement de discussions qu'il a fallu faire un plébiscite, le 11 mars 1947 pour le faire accepter, par l'orgueil philippin. Aucun étranger n'a le droit de s'installer aux Philippines, de prendre des participations, de gérer des affaires, sauf dans des secteurs très limités, mais tous les citoyens américains qui se trouvent aux Philippines sont assimilés aux Philippins, eux seuls. De ce fait, le Parity Amendment Act interdit l'entrée des Philippines à toute entreprise durable des autres nations.

Un petit additif assez curieux, fixe un *numerus clausus* d'installation. Il prévoit que chaque année un certain nombre de citoyens américains pourront venir aux Philippines et qu'un certain nombre de Philippins pourront venir aux Etats-Unis. Mille Américains par an pourront aller aux Philippines et cent Philippins pourront venir aux

Etats-Unis ! Ces chiffres correspondent, aux rapports des populations totales. Cette formule est très curieuse.

3° Le troisième point des conventions entre l'Amérique et les Philippines — et vous vous étonnerez de le voir arriver en troisième lieu — est celui des dommages de guerre.

Les Philippines ne sont pas tous reconnaissants de l'effort américain en matière de dommages de guerre ; ils estiment que c'est un dû, car les Japonais n'avaient pas trop démoli, mais lorsque les Américains ont voulu revenir — avec les procédés de bombardements que nous connaissons en Europe — ils ont fait des destructions massives et il leur appartient de réparer ces dégâts, non pas à la valeur ancienne ou à celle de remplacement, mais en tenant compte des aménagements, investissements qui sont indispensables pour faire vivre les entreprises ou rétablir les propriétés ainsi endommagées. Les Commissions, reconnues par les Américains, évaluent les dommages de guerre des Philippines à huit milliards de pesos — (le peso valant un demi-dollar) soit 4 milliards de dollars, c'est-à-dire plus de mille milliards de francs. Ces évaluations sont évidemment comme toutes les évaluations de dommages de guerre, assez généreuses. Cependant, les Américains ont accepté de financer la reconstruction et aussi le rééquipement du pays ; ils ont déjà payé à la fin de 1948, un milliard de dollars, soit environ 2 milliards de pesos. L'Ambassadeur américain à Manille a déclaré qu'en fin 1951 les paiements atteindraient deux milliards de dollars, c'est-à-dire quatre milliards de pesos.

Cette convention met donc des sommes fantastiques, et très rapidement, à la disposition des Philippines. Mais en fin 1951 — qui marque aussi le terme du plan Marshall — l'effort doit s'arrêter ; et les attributions de dommages de guerre sont réglées par une Commission mixte qui ne comprend que trois membres, deux Américains et un Philippin.

Les investissements sont surtout dirigés sur les secteurs d'outillage public, fort justement d'ailleurs ; ensuite sur les secteurs d'équipement industriel et de modernisation de l'agriculture, enfin sur les dommages privés.

4° La quatrième grande clause vise le régime douanier, réglé par le Philippine, Trade Act du 30 avril 1946.

Le régime douanier des Philippines prévoit des tarifs différentiels avec des admissions de contingents philippins en Amérique et des contingents américains aux Philippines d'abord jusqu'en 1954, puis jusqu'en 1974. Quand on connaît l'évolution des peuples d'Asie, un tel régime contractuel pour près de trente ans, est quelque chose que nous avons rarement vu même au temps des guerres de Chine. Cette clause douanière essentielle a abouti à une absolue prédominance du commerce américain sur les importations et exportations des Philippines. Je vous cite seulement un chiffre : en 1947 sur un total de 1 milliard et demi de pesos du commerce extérieur les Etats-Unis ont reçu 57 % des exportations, ils ont fourni 86 % des importations aux Philippines. On peut donc dire que le rattachement économique est aussi étroit que du temps du colbertisme le plus perfectionné.

5^e Enfin, le cinquième point, qui n'est pas le moindre — et qu'on passe trop souvent sous silence dans nos conflits politiques ou économiques avec les peuples d'Asie — règle le régime monétaire. Les Américains garantissent et surveillent l'émission des billets de banque des Philippines. Ils garantissent le taux de 2 pesos pour 1 dollar, qui fait du peso une des monnaies les plus appréciées de l'Asie. Ce système est d'ailleurs sérieusement surveillé par une sorte de Federal Reserve Board, évidemment contrôlé par les Américains et qui a reçu en novembre 1949, une visite de l'International Finance Fund. Il y a plus de cinq cents millions de pesos en circulation actuellement.

Ce cinquième facteur de coordination entre la République indépendante des Philippines et les Etats-Unis qui ont reconnu et sanctionné l'indépendance politique —, mais non l'indépendance économique — contrôle le pays dans tous ses mouvements. Au moment des campagnes du Dr Laurel contre le Président Quirino il y avait une tension particulièrement forte sur les échanges de dollars ; il aurait suffi de dire que le peso n'était plus convertible à volonté en dollar pour que les gens réfléchissent avant leur vote.

* * *

L'articulation, est donc très solide et a permis une reprise d'activité des Philippines qui est sans exemple dans

le Sud-Est asiatique. Bien que la Malaisie et l'Indonésie repartent assez vite, plus vite que l'Indochine, il est certain que les Philippines ont fait leur démarrage d'après-guerre à la vitesse maxima, dépassant peut-être les possibilités d'adaptation de la main-œuvre et les possibilités d'exportation des produits ainsi obtenus.

Cet essor économique si spectaculaire est considéré pourtant par les Américains comme une résultante secondaire, au point que dans les déclarations et rapports officiels ils insistent bien davantage sur le développement culturel. Ici, nous assistons à une griserie de statistiques, à une satisfaction devant les coefficients et les pourcentages, qui fait la joie des Institutions de Lake Success et l'orgueil des populations asiatiques.

Nous voyons en cinq ans, d'après les statistiques, le nombre des élèves des écoles et universités passer de 1.700.000 à 3.000.000. Evidemment tous ces enfants ne sont pas nés d'un coup. Mais les écoles se sont ouvertes, très nombreuses, quoique parfois avec des aménagements sommaires.

Les chiffres des annuaires de 1949 sont :

- écoles primaires publiques : 3.085.000 élèves ;
- écoles privées, particulièrement catholiques : 267.000.

Les pourcentages scolaires philippins rappellent les chiffres que j'avais eu l'occasion de vous donner d'après les statistiques russes — que bien entendu, je n'ai pas pu contrôler — sur l'essor culturel extra-rapide du Turkestan où on compte parfois à l'école dès huit mois et où on peut être admis comme écolier parfois jusqu'à quatre-vingts ans. Les chiffres sont encore plus extraordinaires quand on prend l'enseignement dénommé « supérieur ». Je vous donne le chiffre des annuaires américains : 88 universités ou High School, avec la classification très large qui flatte tous les gens qui peuvent accéder à ce niveau dit supérieur. Les statistiques comptent plus de 70.000 élèves d'enseignement supérieur. Dans une seule université, que j'ai étudiée plus en détail dans le Bulletin Afrique Asie, l'Université dominicaine de Santo Tomas, on totalise 16.000 étudiants, c'est-à-dire plus qu'il n'y en a dans les Facultés de Lyon ou d'Aix-Marseille.

Il y a cinq universités officielles, ayant le titre d'univer-

sité, dans la seule ville de Manille. Il y en a dans beaucoup d'autres grandes villes de plus de cent mille habitants, comme Cebu, Zamboanga, Davao, Ilo Ilo.

Le pullulement d'enseignement supérieur donne aux Philippins la satisfaction d'avoir des titres universitaires et de se considérer comme les égaux des Européens ou même, des Américains. Une simple anecdote qui situe l'orgueil de ce privilège : Les Américains sont justement fiers de leur vieille université d'Harvard fondée au xvi^e siècle mais les Philippins leur rétorquent que l'Université de Santo Tomas a été fondée en 1611, et qu'en 1611, à New-York, les Buffalos venaient dans Manhattan et arrivaient devant le fossé qui défendait les Hollandais et sur l'emplacement duquel est Wall Street.

Je m'excuse de terminer sur ce détail de l'évolution culturelle qui est à la base de toute la compréhension de l'évolution des Philippines dans le Sud-Est asiatique.

* * *

Pour conclure, nous constatons d'une part l'influence solide et durable des Espagnols, d'autre part l'action généreuse, surtout en dollars, des Américains vis-à-vis des Philippins : le tourbillon de l'occupation japonaise et d'une libération dramatique a renforcé l'essor démographique, social et financier, et a placé les Philippines à l'avant-garde de tous les pays du Sud-Est asiatique.

Evidemment, tous les riverains de la Méditerranée indonésienne regardent vers ce flot de dollars, vers cette indépendance théâtrale, vers l'expansion très rapide de toutes les formes d'activités et toutes les formes de culture aux Philippines et ils disent : « Si nous devenions libres, nous ferions comme les Philippins. » Cette attraction, généreusement montée sur une sorte de théâtre d'avant-garde, dans le Pacifique Sud, est très séduisante et contre-balance les séductions de l'autre théâtre d'avant-garde que nous avons étudié ici même, en 1946, dans le Turkestan et en Sibérie, bases d'expansion du mouvement soviétique en Asie.

L'orientation définitive des Philippines restera-t-elle commandée par cette loi du dollar ? Vous savez que dans le préambule du Plan Marshall il est précisé que « les dollars ne sauveront pas le monde, mais le monde aujourd'hui

ne peut être sauvé sans dollars ». Ce système était déjà appliqué aux Philippines avant le plan Marshall pour l'aide à l'Europe, avant le 4^e point du Discours du Président Truman, pour les pays arriérés. La prééminence américaine, marquée par l'argent et par la civilisation moderne est-elle suffisante pour retenir les Philippines dans une évolution que l'O. N. U. et les nations démocratiques voudraient à la fois pacifique, et en harmonie avec les pays si complexes du Sud-Est asiatique ?

* * *

A la tête de ces vastes projets est le Général Carlos Romulo, dont les œuvres sont très curieuses à lire, soit dans son livre *Mother America* (il aurait pu écrire *Grandmother America*, mais peut-être pas avec beaucoup de respect pour la vieille grand'mère) et son dernier livre sur la résurrection des Philippines *I see the Philippines Rise*. Le Général a écrit aussi des articles sur la *Greater Malaya* — la Plus Grande Malaisie — qui comprendrait notamment toute la presqu'île indochinoise, avec la Birmanie et notre Indochine ! On ne voit pas pourquoi, elle n'engloberait pas Formose et Hainan comme l'a demandé le Général américain d'aviation Chenaux, dans des déclarations récentes. Tel programme correspond au grand schéma d'organisation des régions du globe. Le régionalisme mondial serait basé sur une coordination fédérale, analogue à la Panamerican Union, qui a un rôle de plus en plus important pour l'ensemble des deux Amériques.

Cette Greater Malaya reste dans les ambitions des Philippines. Le général a marqué son attachement à son projet après l'élection présidentielle, qui a suivi l'entrevue du Président Quirino et du Généralissime Tchiang-Kai-Chek en juillet 1949. Le général Romulo a été chargé, à ce moment, de mettre au point le pacte anti-communiste du Pacifique. Tout récemment, par on ne sait quelle fantaisie du Pakistan, on aurait offert au Général Romulo d'être Haut-Commissaire pour la Libye. Il a refusé en disant qu'il désirait continuer à suivre les projets de plus grande Malaisie et de la Fédération générale du Sud-Est asiatique.

Ce rassemblement est-il à l'abri des typhons du Nord ? Il faut penser aussi aux éléments révoltés que l'on appelle les Hukbalahaps, révoltés dirigés maintenant pas Luis

Taruc, mais qui, jadis, avait été soutenus par le Dr Laurel. Après les élections très discutées du 8 novembre, les mécontents ont fomenté des révoltes aux portes de Manille et dans diverses régions de l'archipel.

Les révoltés regardent vers les organisations soviétiques et ont reçu indiscutablement et ouvertement des armes, soit de Chine, soit d'ailleurs. Dans les grands plans d'expansion Eurasiatique, les Philippines constituent un relai essentiel pour aller vers le reste du Pacifique et vers l'Australie.

Il ne faut pas oublier que, depuis longtemps, les Chinois ont construit d'immenses empires qui débordaient sur toute la Méditerranée indonésienne ; puis, dans une poussée extraordinaire les Mongols de Koublaikan, en 1240, avaient pu asservir toute la Malaisie, avec Java, et l'Indochine. Ces grandes épopées sont encore dans l'esprit des Asiatiques et sont reprises évidemment par les ardents programmes d'expansion des républiques soviétiques, prolongées maintenant par la République populaire de Chine, dirigée par Mao-Tse-Tung.

Quoi qu'il en soit de ces deux grandes perspectives :

— d'une part, système de coordination régionale avec un rôle indiscutablement prééminent des Philippines et des Etats-Unis dans tout le secteur du Sud-Est asiatique,

— d'autre part, glissements de forces venant du Nord,

nous devons nous répéter, dans les Philippines comme dans toute l'Asie, le dilemme dramatique de Ghandi : « dans la confusion actuelle, où il faut que les divers peuples vivent ensemble ou ils périront ensemble ».

— Ici le dilemme nous conduit à des espérances, basées sur la civilisation chrétienne solide des Philippines, qui n'est pas un facteur négligeable.

Aussi, pour terminer je reprendrai la citation choisie par M. René Grousset dans son « Bilan de l'Histoire » : Paul Valéry pense que : « La spiritualité des foules d'Asie et leur « recherche passionnée de la vérité restent immenses ; « leurs virtualités chrétiennes sont infinies ». C'est ce que nous souhaitons pour l'essor des Philippines qui conditionne celui de l'Indonésie et de notre Indochine ; c'est ce que nous souhaitons pour l'avenir du Sud-Est asiatique, de l'Asie et du Monde.

NOTES DE DOCUMENTATION SOMMAIRE SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DES PHILIPPINES

I. — Bibliographie sommaire.

a) En français :

- ROBEQUAIN : *Le monde malais*, Payot, 1946.
 Commandant BONNET : *Les campagnes des Philippines*,
 Berger-Levrault, 1948.
 Amiral DE BELLOT : *La guerre aéronavale dans le Pacifique*,
 Payot, 1948.
 Bruno LASKEV : *Les peuples de l'Asie en mouvement*, Payot,
 1946.
 MOURER. — *Les Amériques et l'Empire des Airs*, 1948.

b) En anglais :

- ROOSEVELT : *The Philippines, a treasure and a problem*.
 New York, 1926.
 Albert VITON : *American Empire in Asia*. New York, 1943.
 Général Carlos ROMULO : *Mother America*. New York, 1945.
 — *I see the Philippines Rise*. New York, 1949.
 Norberto de RAMOS : *Philippines Political Law*. Manille,
 1949.

c) En allemand :

- ROHDE : *Der Kampf um Asien*. Berlin, 1924.
 TUCKERMAN : *Die Philippines*. Leipzig, 1926,
 KOLB : *Die Philippines*. Leipzig, 1942.

II. — Données élémentaires de statistique :

Superficie des 7.083 îles : 280.000 km² sur 1.800 km. Nord-Sud.
 Population :

En 1896	6.000.000
En 1947	19.511.000

Principales villes :

Manille	837.000
Cebu	164.000
Zamboanga	179.000
Davao	132.000
Ilo-Ilo	108.000

Commerce en millions de Pesos (2 P = 1 U. S. dollar).

	1940	1947
Export	312 millions	531 millions
Import	269 —	1.023 —

Budget 1948-49 : 250 millions de Pesos.

III. — Chronologie récente :

- 20 janvier 49 : Le Général Carlos Romulo participe à la Conférence Asiatique d'Indonésie à New Dehli.
juillet 49 : Entretiens Quirino-Chang Kai Chek, Projet de Pacte anticommuniste du Pacifique.
18 juillet 49 : Déclaration Quirino favorable à la reconnaissance de Bao Dai.
8 août 49 : Audition du P^r Quirino devant le Sénat Américain à Washington.
8 novembre 49 : Réélection du Président Quirino contre le Docteur Laurel.
19 novembre 49 : Soulèvements dirigés par le Général Medrano.

**

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Mes chers Confrères, je suis votre interprète à tous pour dire à M. l'Inspecteur Général des Colonies Gayet tout le plaisir que nous avons eu d'entendre l'exposé si vivant, si spirituel qu'il nous a fait et d'écouter cette philosophie souriante de ce qui se passe aux Philippines. Je crois que nous avons manqué en lui donnant si tard la parole, car son exposé nous laisse encore avec le désir de l'entendre à nouveau lorsqu'il le pourra.

M. BRENIER. — Un mot seulement à l'appui de ce qu'a dit M. l'Inspecteur Général Gayet. C'est simplement au sujet des Chinois qui sont répandus dans le Sud-Est asiatique : il y en a dix à douze millions.

D'autre part, au sujet du riz : en réalité, jusqu'ici les Philippins, malgré le développement formidable de leur population, ne produisent que deux millions de tonnes de riz.

M. l'Inspecteur Général GAYET. — J'aurais pu préciser que les statistiques dénombrent 117.000 Chinois aux Philippines, mais il y a au moins 750.000 métis des Chinois. Pour le riz, les Philippins sont constamment importateurs. J'avais parlé de deux millions de tonnes de sucre.

M. BRENIER. — Je vous donne le chiffre : deux millions de tonnes de riz.

M. LEBLOND. — A la suite de votre conférence, il serait précieux de savoir quelle est la position prise par les Philippines vis-à-vis des grandes manœuvres de stratégie américaine actuelle, stratégie à laquelle nous nous sommes asservis et assouplis ces temps-ci. C'est une manœuvre générale pour arriver avant les Rouges à Batavia, Saïgon et ailleurs. Vous savez quelle est la position intérieure prise par le Général Romulo. J'ai un de mes amis qui le voit tous les jours et me renseigne : il est systématiquement anti-français. Il serait très important de savoir quelle est la position prise par les Philippins.

M. l'Inspecteur Général des Colonies GAYET. — Pour vous rassurer un peu je ferai état des affirmations verbales du Président de la République : avant sa réélection, il a fait beaucoup de choses. Il a vu Chang Kai Cheik, il a été reçu au Congrès des Etats-Unis, chose extraordinaire. Il a fait une déclaration formelle, en date du 18 juillet 1949, favorable à la reconnaissance du Gouvernement de Bao-Daï, du Gouvernement Vietnamien, qui, publiquement, était déjà lié à la France par les accords du 8 mars, qui viennent d'aboutir aux accords signés le 30 décembre à Saïgon et qui restent à approuver par le Parlement.

Cette déclaration du 18 juillet 1949 a été faite dans une période où le Président Quirino, qui se présentait aux élections, renforçait les positions qui lui étaient favorables.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. OSWALD DURAND. — Notre confrère Jean d'Esme qui, déjà, avait enrichi notre littérature d'outre-mer de tant d'œuvres de choix, offre à notre compagnie son dernier ouvrage *Sables de feu*. Nous avons de lui des livres, désormais classiques, dans la production littéraire chaque jour plus abondante consacrée à nos terres lointaines. « Thi-Ba, fille d'Annam », « les Dieux Rouges », les « Impériaux » et « les Maîtres de la Brousse », notamment, nous avaient apporté, chacun avec leur document de valeur incontestable, l'exaltation, la nostalgie, la vie parfois inquiète, mais toujours magnifique des bêtes et des hommes qui vivent sous les tropiques et dont Jean d'Esme s'est fait le découvreur, le chanfre et le poète.

Aujourd'hui, il nous donne trois récits, dont le cinéma abandonnant, enfin, la dégradante morbidité des pièces actuelles, gagnerait à s'emparer. Ces récits qui composent *Sables de feu*, prenants comme des contes d'enfant, rappellent notre épopée coloniale. Ils sont écrits dans cette langue nette, pourtant imagée et ce style évocateur qui est si particulier à Jean d'Esme. L'épique randonnée des quelques tirailleurs restés fidèles à Casemajou, assassiné à Zinder par le Sultan Ahmadou et rejoignant, à bout de souffle, après une marche hallucinante le premier poste français sur les bords du Niger ; la poursuite fantastique, effectuée par le Lieutenant Le Cocq d'un groupe de dissidents à travers les interminables neuf cents kilomètres de sable mauritanien et, surtout, cette extraordinaire course qui conduit un rezzou maure du Rio de Oro aux rives du Sénégal et se termine sur une « piste sans retour » où, vaincus pourchassés par nos groupes nomades, désorganisés, morts de soif ses derniers survivants s'abattent, au soleil couchant, dans la splendeur des sables ocrés, à quelques mètres du puits sauveur, mais occupés par nos méharistes.

Tout cela, traité avec la vigueur indispensable à l'évocation de pareils exploits, est exprimé avec une sobriété et une fermeté d'accent qui excluent l'artifice. C'est notre Mauritanie et notre Niger qui, dans cet ouvrage, respirent, page à page, l'air brûlant des dunes désolées, qui frémissent aux you-yous des femmes ou au son des guitares monocordes des chanteurs aveugles. A chaque ligne, j'ai entendu, de tout près, les confidences murmurées que je recevais, au cours des nuits sans lune, assis sur le sable chaud, près des tentes endormies, et dont le souvenir

enchante toujours mon âme. Sables de combat, sables de souffrances ! C'est, racontée, toute la gloire de notre France en Afrique. Sables de feu où s'égrennent les tombes des nôtres, mais sur lesquels règne, enfin, cette paix que nous avons voulue, cette paix que nous ont conquise ceux qui y dorment pour toujours, cette paix dont Jean d'Esme a chanté les héros avec tant de magnifique ferveur.

M. RENÉ POTTIER. — Notre confrère, le commandant Léon Lehuraux, m'a fait le plaisir de me charger de déposer sur notre bureau le livre qu'il vient de publier à l'imprimerie Baconnier à Alger. Ne croyez pas, Messieurs, que si je commence par déclarer que ce livre de 200 pages, intitulé *Islam et Chrétienté en Algérie*, est un grand livre, je me laisse égarer par l'amitié.

Ce livre est grand par son sujet, il est plus grand encore par la façon dont ce sujet est traité. C'est un pathétique appel, un cri du cœur et de la raison lancé aux adeptes de deux religions appelés à vivre côte à côte, qui souvent se méprisent, qui parfois se haïssent parce qu'ils s'ignorent, ou, ce qui est pis, parce qu'ils se connaissent mal.

Mieux que quiconque, Léon Lehuraux était capable d'aborder un si grave et toujours si actuel problème car il n'ignore rien de l'Algérie, on peut même dire qu'il l'a étudié sur toutes ses faces. Je ne puis retracer la biographie de notre confrère, j'aurais eu grande joie à le faire si notre règlement prévoyait la réception officielle de nos membres non résidants, il est toutefois indispensable de savoir que Léon Lehuraux s'est engagé tout jeune chez les Méharistes à une époque où le Sahara était à peine pacifié. Toute sa carrière militaire s'est déroulée au désert, et cela explique que ce modeste, loin des sphères qui dispensent avancement et récompenses, n'ait pas accédé à un grade supérieur à celui de commandant. Pourtant, il a été le collaborateur de tous les grands chefs qui se sont succédés au désert et, en particulier, de Laperrine ; il fut aussi le confident et l'ami du Père de Foucauld. Plus tard, Léon Lehuraux devint Directeur des Territoires du Sud de l'Algérie ; il est aujourd'hui Délégué du Sahara à l'Assemblée algérienne. Il a donc une connaissance directe des hommes et de leurs idées.

Est-ce à dire que je partage exactement toutes les opinions de notre confrère ? Il a quelques rares points de détail sur lesquels je ne suis pas d'accord avec lui, mais Léon Lehuraux a des pages si nobles sur le respect des opinions des autres qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas s'efforcer de lutler de générosité avec lui.

Dans une première partie historique, l'auteur peint les trois panneaux d'une vaste fresque où il nous montre Rome et le

christianisme en Berbérie, les Arabes et l'Islam chez les Berbères, et la France en Algérie. La deuxième partie est politique : malgré le conservatisme musulman, l'Islam évolue, surtout au Maghreb où les Berbères ont toujours montré une tendance plus ou moins marquée à l'hérésie ; la France a dû, elle aussi, modifier ses méthodes ; elle n'a pas éduqué en vain des populations encore très primitives lors de nos premières rencontres, les phases de la conquête et de la colonisation sont largement dépassées, il semble bien qu'il ne peut plus être question d'assimilation, il était nécessaire de préparer une émancipation dans le cadre de l'Union française, et c'est le but qu'ont cherché à atteindre les législateurs en rédigeant le Statut de l'Algérie.

Il n'en reste pas moins vrai que, tant que durera notre civilisation, chrétiens et musulmans devront vivre en bon voisinage et dans une collaboration de plus en plus étroite. Y a-t-il opposition entre disciples du Christ et disciples de Mahomet ? Léon Lehuraux ne le croit pas, il reconnaît même à l'Islam une grande force de séduction, et, pour lui, il n'y a rien dans les bases spirituelles de l'Islam qui dresse une barrière infranchissable. La vie sociale apparaît toutefois, à première vue, sensiblement éloignée de nos conceptions, note l'auteur, mais se hâte-t-il d'ajouter, « les distances, là encore, sont relatives car les analogies profondes l'emportent beaucoup sur les divergences », divergences qui tendent à s'atténuer lentement du fait de la cohabitation.

Le grand problème reste celui de la conquête des cœurs, bientôt suivie de la conquête des âmes. Il est évident que, pour cela, une grande bonne volonté est indispensable des deux côtés. Léon Lehuraux n'hésite pas à dire que c'est à nous, chrétiens, de donner l'exemple en mettant en pratique la parole du Christ : « Aimez-vous les uns les autres ». Et je ne puis résister au plaisir de vous citer le dernier paragraphe du livre :

« L'heure des tâches précises a sonné. Chrétiens d'Algérie soyez les bons semeurs, les courageux constructeurs de cette âme nouvelle algérienne que nous voulons modeler pour l'élever jusqu'aux plus hauts sommets d'où jaillit la lumière. Ne vous découragez pas si la route est rude et parsemée d'obstacles. Souvenez-vous qu'il est rare que celui qui a conçu une idée en recueille le fruit. Dieu prépare lentement le sol sur lequel les actes et les pensées doivent germer. Soyez patients et persévérants en vous disant, toujours, comme Bernanos, que « sont indignes du nom d'hommes ceux à qui leur prochain est indifférent » ; pensée sublime qui complète celle, non moins admirable, du Père de Foucauld, inscrite en tête de cet ouvrage : *« On aime tous les hommes comme nous aimons tous les enfants d'un être passionnément aimé »*, cri d'amour qui doit inciter

tous les croyants de ce pays à répondre à l'appel si profondément humain de l'ermite du Sahara, le frère « universel », pour préparer, tous ensemble, cette « aube radieuse des temps futurs », dont parle le poète ».

Avec une âme d'apôtre, Léon Lehuraux, le Saharien, se révèle le vrai disciple du Père de Foucauld : avec courage, il prêche d'exemple. Il s'adresse surtout aux Algériens, mais, en terminant, je voudrais faire le vœu que son livre soit lu et médité par tous les Français de la métropole.

M. G. GRANDIDIER. — En plusieurs articles parus dans « L'Echo du Maroc », notre confrère M. Em. Miegé a étudié *Le Maroc est-il capable de nourrir sa population ?* Personne mieux que l'auteur ne pouvait montrer la nécessité et l'importance du problème que le Gouvernement ne voit peut-être pas dans toute son ampleur actuelle. Répondant affirmativement à l'interrogation qu'il pose lui-même et dont les céréales forment la donnée principale, M. Miegé, estime en conclusion qu'il est indispensable que l'action officielle soit renforcée et facilitée par l'appui total de l'opinion publique et de ses représentants et que c'est dans l'espoir d'éclairer et d'informer celle-ci qu'il a tenté cette mise au point d'une question qui bien que primordiale, lui est probablement insuffisamment connue.

Un nouvel apport à la connaissance de la Guyane française vient d'être publié par la Recherche scientifique d'outre-mer. Aux données géodésiques et topographiques rapportées récemment par M. l'ingénieur géographe Jean Hurault de ses missions à l'Oyapock et au Maroni, M. B. Choubert ajoute une importante étude intitulée : *Géologie et Pétrographie de la Guyane française*.

L'auteur, après avoir constaté le peu que l'on sait de la constitution du sol de notre département sud-américain, en entreprend l'étude comme d'un territoire géologiquement vierge : à l'aide de cartes et de descriptions techniques, il en dresse un tableau très précis, bien que le pays couvert de forêts et n'offrant guère d'affleurements en dehors du lit des fleuves, se prête mal à la cartographie géologique, sans l'aide des photographies aériennes.

La description des roches, l'analyse de leurs caractères physiques et chimiques ainsi que de leurs rapports entre elles forme la majeure partie de l'ouvrage qui est orné d'un très grand nombre de photographies de minéraux et de coupes microscopiques. Ajoutons que l'auteur n'a pas négligé l'aspect humain des questions qu'il approfondissait techniquement et que son texte contient à maintes reprises des observations sur

les peuplades indigènes, sur l'exploitation primitive des orpailleurs et même sur l'élevage qui en certains points a pu se développer grâce à la texture du terrain.

Un colon de *La Vallée de l'Ouerrha (Maroc)*, M. Pierre de Boixode Méritens répondant à un désir exprimé par l'Académie d'Agriculture dont il est membre a résumé dans un travail d'une centaine de pages toutes les observations qu'il a pu recueillir sur cette région du Maroc située entre le Riff au Nord et les contreforts de l'Atlas moyen au Sud où il possède une importante exploitation. Cette monographie est un modèle de précision et d'utiles renseignements, car après une vue générale de la vallée, l'auteur consacre des chapitres au sol, à la défense contre les inondations, à la végétation, à l'agronomie, à la zootechnie, enfin à la vie rurale, au peuplement et aux relations officielles avec les Pouvoirs publics. Il est à souhaiter que beaucoup de pays bénéficient de semblables études.

De ces Récits d'outre-mer : *Sur les chemins de l'Union française* jaillit une unité, comme le déclare avec raison M. Monerville dans la préface, celle de la constance de l'effort français dans ces contrées lointaines si attachantes que ce soient les Pistes d'Afrique noire, les îles du Pacifique ou les dunes de Mauritanie. En réalité ce sont ses souvenirs auxquels le Gouverneur honoraire des Colonies Christian R. R. Laigret a donné la forme de récits et il en est de particulièrement émouvants comme « Une des trois Glorieuses » (Page d'histoire) — ralliement du Cameroun à la France libre — comme « Au pays des hommes bleus » — construction de la célèbre route impériale à travers la Mauritanie — comme, et tous devraient être cités, « Le dernier Almamy » et « Xavier Coppolani l'ami des Musulmans ».

Occupant actuellement un haut poste dans l'Administration en France, M. Christian Laigret doit de temps en temps se reporter, en esprit, dans les pays lointains où il a fait carrière et où il s'est attaché à comprendre, donc à aimer les hommes qui les peuplent ; remercions-le de son œuvre qui est à la fois un témoignage et un enseignement.

Aventures au Tchad-en Kayak sur le Chari et sur le Tchad est le récit pittoresque et vivant du voyage qu'ont accompli trois jeunes gens qui souhaitaient — et ils y ont réussi — faire un beau film et rapporter des photographies sensationnelles ; écrit avec bonne humeur, riant des difficultés et même des risques sinon des dangers, ce livre mérite d'être lu par tous ceux qui, pour reprendre une idée émise par Paul-Emile Victor dans la

préface, par goût ou par obligation ne peuvent aller naviguer dans de légers esquifs aiment, dans leurs fauteuils parisiens, la vie libre de la brousse avec ses péripéties que MM. Maurice Bongnant, Albert Mahuzier et Jousse sont allés chercher pour eux. Exprimons toutefois le regret que les recherches des voyageurs ne se soient pas portées d'une manière plus approfondie sur la géographie et l'ethnographie des régions parcourues, une telle documentation aurait apporté un poids scientifique à ces « Aventures » dont l'audience se serait, de ce fait, grandement élargie.

A maintes reprises, l'Académie a reçu des volumes consacrés à la radiesthésie, celui que je dépose aujourd'hui sur le bureau est dû à un ancien élève de l'Ecole polytechnique, M. L. Durandeu, venu tard à cet art et sans idée préconçue et qui a estimé utile pour la recherche de la vérité et le progrès de la question qu'il a étudiée de publier : *Radiesthésie, Téléradiesthésie*.

En résumé, l'ouvrage de M. Durandeu est le commentaire justificatif, de la définition ci-après : il peut être lu avec intérêt par toute personne même étrangère à la radiesthésie : « La Radiesthésie est l'art de découvrir, au moyen de deux instruments appelés baguette et pendule, des réalités existantes ou des réalités, futures, mais conditionnées par des réalités existantes, en dehors de l'usage habituel des cinq sens et en dehors des données fournies par les Sciences appliquées ». La démonstration, quelquefois seulement plaider, s'appuie sur un ensemble d'expériences réalisées par l'auteur qui a divisé son travail en trois grands chapitres : Notions et Commentaires — Essai de théorie générale — Technique — que termine une Conclusion pleine de foi dans l'avenir de la Radiesthésie où les adeptes trouveront, en la pratiquant, un concours puissant pour mettre leurs efforts vers la Vérité au service de l'Humanité.

Mme FOLMER. — L'auteur de *Notions pratiques de radiesthésie pour les missionnaires* nous offre une cinquième édition revue et augmentée d'un manuel écrit il y a une quinzaine d'années et dont l'intérêt ne faiblit pas au fur et à mesure que la radiesthésie fait ses preuves tant en médecine qu'en agriculture.

Missionnaire, le Père Boudoux ne cherche pas à faire prévaloir sa pratique de la radiesthésie sur la médecine, il fait, avant tout, œuvre d'apostolat et ne s'attache à ses pouvoirs que dans la mesure où ceux-ci sont de quelque service pour l'humanité ; c'est dans ce but qu'il a rallié et initié de nombreux missionnaires dont le ministère spirituel se double souvent de celui de médecin.

Si je devais parler de cet ouvrage sans être limitée à un simple compte rendu j'aimerais m'attarder sur les deux premières parties qui sont l'expression même de la bonne foi et la justification des études scrupuleuses de l'auteur : L'Eglise devant la radiesthésie, ses succès, ses erreurs, radiations bien-faisantes, radiations nocives, radiations dans l'atmosphère, etc, etc...

Il me faut cependant m'en tenir à cette brève analyse pour m'attacher plus particulièrement aux expériences d'intérêt colonial.

Le traitement des maladies par les plantes semble nous ramener à une méthode bien primitive employée dans nos plus lointaines campagnes, mais dans le cas présent c'est le pendule qui opère sélection et dosage et les résultats ne se comptent plus tant dans les affections passagères que dans les maladies incurables. Les rapports de missionnaires et parfois de médecins en font foi et certains cas de lèpre auraient été améliorés par la radiesthésie.

D'autres applications de cette science ne sont pas négligeables pour la prospection des sous-sols, en agriculture voire même dans l'étude de la préhistoire.

Devons-nous conclure que point n'est besoin du secours des médecins, géologues ou agronomes... je laisse la parole à l'auteur.

« ... La radiesthésie n'est pas l'ennemie de la médecine ; elle
« peut et doit lui être d'un précieux secours... Elle la remplace
« pour les missionnaires, faute de mieux. Nous, missionnaires
« remercions Dieu de nous avoir donné dans le pendule un
« instrument de recherche qui, dans bien des cas, suppléera à
« notre ignorance de la médecine... »

Ouvrage qu'il est bon de connaître à un moment où la radiesthésie est l'objet de controverses et se heurte à de violentes critiques, semblable en cela à toutes les découvertes et théories nouvelles dont l'aboutissement confond quelquefois les plus sceptiques.

BIBLIOGRAPHIE

- LEHURAUX (Léon). — *Islam et Chrétienté en Algérie*. Alger Imp. Baconnier édit. 1949, in-8°, 199 pages (*Don de l'auteur*).
ESME (Jean d'). — *Sables de feu*. Paris Edit. du Dauphin, 1949, in-12, 279 pages (*Don de l'auteur*).

- BOUDOUX (P.). — *Notions pratiques de Radiesthésie pour les missionnaires*. Paris, Maison de la Radiesthésie, édit. 1949, in-12, 380 pages avec illust. (*Don de l'auteur*).
- LAIGRET (Christian). — *Sur les chemins de l'Union française*. Chateauroux. Editions Novelty, in-12, 225 pages avec port. et illust. (*Don de l'auteur*).
- BOIXO DE MÉRITENS (Pierre de). — *La vallée de l'Ouerrha*. Montpellier, Imp. Ch. Dehain, 1949, in-8°, 86 pages (extrait du Progrès agricole et viticole (*Don de l'auteur*)).
- MIÈGE (Emile). — *Le Maroc est-il capable de nourrir sa population?* Extrait de l'Echo du Maroc, oct. et nov. 1949, in-8°, 33 pages (*Don de l'auteur*).
- DURANDEAU (L.). — *Radiesthésie, Télérad esthésie*. Tunis, Imp. La Rapide, 1946, in-8°, 138 pages avec cartes (*Don de l'auteur*).
- CHOUBERT (B.). — *Géographie et Pétrographie de la Guyane française*, texte et cartes, 1949, in-4°. Office de la Recherche scientifique outre-mer, édit. 120 pages avec cartes et illust. (*Don de l'éditeur*).
- BOUQUANT (Maurice) et MAHUZIER (Albert). — *Aventures au Tchad en Kayak sur le Chari et sur le Tchad*. Paris, Edition de l'Ermite, 1949, in-8°, 189 pages avec cartes et illust. (*Don de l'éditeur*).
-

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE DU 6 JANVIER 1950

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M. Fernand LIORÉ.

Présents : MM. F. LIORÉ, Charles MICHEL-CÔTE, Comte de WARREN, Jean d'ESME, GAYET, Louis CHATELAIN, Daniel SERRUYS, PRUDHOMME, Maurice MERCIER, Gouverneur Oswald DURAND, Ch. ROBEQUAIN, Jacques BARDOUX, Roger HEIM, Georges CÉDÈS, BARQUISAU, ROUBAUD, Henri FROIDEVAUX, René PÔTTIER, LARNAUDE, BARÉTY, BRENIER, D^r BOUET, Général AZAN, D^r MATHIS, Jean MARIE, GUERNIER, Pasteur LEENHARDT, LAPRADE, Gratien CANDACE, Jacques MILLÔT, de LACHARRIÈRE, Marius LEBLOND, DECARY, René TOUSSAINT, Gouverneur GÉRAUD, G. GRANDIDIER.

Excusés : MM. GISCARD D'ESTAING, HUMBERT, SAURIN, René PINON, D^r GIRARD, DURAND-RÉVILLE, CHARLES-ROUX, PLÉVEN, BLONDEL, GHEERBRANDT, D^r GASSER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance — celle du 16 décembre 1949, qui est adopté sans observation.

M. le Président LIORÉ. — Je donne la parole à M. Bardoux.

M. Jacques BARDOUX. — Je voudrais ajouter un mot à ce qui est porté au procès-verbal sur mon intervention de la dernière fois. Je puis dire à notre Compagnie que j'ai été satisfait d'une conversation que j'ai eue il y a à peu près quarante-huit heures avec le Ministre de l'Intérieur, de qui actuellement relève le Fezzan par l'intermédiaire de l'Algérie. Il m'a dit que les sommes nécessaires pour instaurer un gouvernement local avaient été trouvées et réunies, que les travaux pour la construction des logements nécessaires pour abriter ce gouvernement avaient été décidés, sinon commencés, et que les négociations étaient en cours de façon à créer au Fezzan une sorte de Confédération englobant non seulement les Fezzanais, mais d'autres oasis et notamment des Touareg.

J'ai trouvé ces dernières nouvelles relativement rassurantes.

M. le Président LIORÉ. — Nous enregistrons avec une très grande satisfaction cette communication et nous vous remercions encore de l'intervention heureuse que vous avez faite.

M. Jean d'ESME. — J'ai une autre question à poser : vous savez que le 8 janvier il va y avoir de grandes fêtes célébrées à In-Salah

en commémoration de la prise d'In-Salah. Je voudrais savoir si l'Académie en a été avisée et si elle a été invitée à s'y faire représenter.

M. GRANDIDIER. — L'Académie en a bien été avisée, mais comme la lettre est passée par la rue Duroc, elle nous est parvenue de façon trop tardive. La réponse devant être faite avant le 8 janvier, il nous était dès lors impossible de répondre à cette lettre dans le délai voulu. C'est pourquoi je comptais envoyer des excuses au nom de l'Académie de ne pas être représentée. Sinon nous aurions demandé à l'un de nos membres de vouloir bien être notre représentant.

Docteur BOUET. — Je voudrais savoir dans quelles conditions se fait la nomination d'un futur vice-président. Je prends le fait de M. de Lacharrière qui a refusé d'être nommé : est-ce qu'on prend quelqu'un de la même Section ?

M. le Président LIORÉ. — Nous avons suivi l'usage pratiqué ici : nous sommes passés à la section suivante. C'est pourquoi M. Pinon a été nommé.

Docteur BOUET. — Je sais que M. Pinon a été nommé, mais je croyais qu'on prenait quelqu'un de la même Section.

M. GRANDIDIER. — Non, parce que si plusieurs refus successifs se produisaient dans la même section cela pourrait entraîner la désignation d'un membre trop nouvellement élu. Il faut que le principe de l'ancienneté persiste. C'est pourquoi l'on ne prend pas dans la même Section lorsque l'un de ses membres a refusé d'être nommé.

TRANSMISSION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président Fernand Lioré donne lecture de son discours et passe la parole à M. Charles Michel-Côte.

(Voir le texte de ces discours pages 1 et 7).

M. Charles Michel-Côte prend la présidence et demande à M. Emile Prudhomme de vouloir bien occuper la place de Vice-Président.

Il donne ensuite la parole à M. Louis Chatelain pour lire la notice nécrologique qu'il a rédigée à la mémoire de M. Alluaud, correspondant de l'Académie, récemment décédé, puis au Secrétaire perpétuel pour dépouiller la correspondance.

M. Louis Chatelain donne lecture de la notice suivante :

Charles Alluaud, correspondant de l'Académie depuis la fondation, est mort à Crozant, dans la Creuse, à l'âge de 88 ans. Il a été enterré à Limoges, berceau de sa famille.

Passionné dès son plus jeune âge pour l'étude des sciences naturelles, il avait fait plusieurs séjours à Madagascar et collaboré, comme tant d'autres chercheurs, à la belle *Histoire physique, naturelle et politique* de la grande Ile publiée par Alfred et Guillaume

Grandidier. Il avait ensuite procédé à de nombreuses explorations en Afrique, notamment au Soudan, et même dans les possessions anglaises.

Il prit contact avec le Maroc à l'occasion d'une mission du Muséum d'histoire naturelle, en 1920, au moment où notre confrère et ami, Jacques Liouville, mettait sur pied l'*Institut scientifique chérifien*. Le Maréchal Lyautey, qui connaissait personnellement Alluaud, le désigna au directeur pour l'organisation du service zoologique du nouvel Institut et pour la création du Muséum du Maroc.

Parallèlement à l'Institut scientifique chérifien se formait la *Société des Sciences naturelles du Maroc*, bien connue par ses publications. Pendant plusieurs années Alluaud contribua grandement à enrichir les collections du Muséum de Rabat et fit à ladite Société de nombreuses communications. Tous ceux qui l'ont connu garderont de lui le souvenir d'un chercheur très épris de sa tâche et d'un parfait gentleman.

M. GRANDIDIER. — La correspondance comprend une lettre que j'ai reçue il y a deux jours de notre Confrère Auguste Chevalier, datée de Dakar (Sénégal).

Dakar (Sénégal), le 29 décembre 1949.

CHER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ET AMI,

Me voici pour la *n^{ième}* fois en Afrique Occidentale. Cette fois, j'y viens invité par les Conseils généraux du Sénégal, du Soudan et du Niger en souvenir de mes anciens voyages. Hélas, c'est sans doute le dernier que je pourrai faire. J'ai la joie de revoir encore une fois mes amis Africains et faire encore quelques recherches. Je m'occupe plus particulièrement des *Strophanthus* susceptibles de fournir l'hormone cortisone sur laquelle quelques biologistes américains fondaient de grands espoirs pour guérir les maladies résultant du vieillissement.

Je viens de passer un mois au Sénégal ; dans quelques jours je prends l'avion pour Bamako et j'espère rester encore deux mois dans les bassins du Niger et de la Volta et circuler encore dans la brousse. En attendant, je viens seulement vous donner des nouvelles d'un Peul qui fut autrefois lauréat de notre Académie, grand blessé de guerre devenu écrivain et auquel notre regretté confrère Pierre Mille fit attribuer en 1926 le prix de littérature coloniale pour son livre *Force-Bonté* trop oublié aujourd'hui.

Il avait disparu depuis 1927. Je savais qu'il s'était retiré dans sa tribu, mais je le croyais mort depuis longtemps. Dans mon discours à la réception du Conseil général de Saint-Louis, je le citais comme une célébrité sénégalaise. Le Gouverneur et un Conseiller général m'ont aussitôt dit qu'il était vivant et interprète à Podor. Bien mieux, le Gouverneur M. Bailly l'a fait descendre du Fleuve pour que je puisse le revoir encore et m'entretenir avec lui. Nous venons de nous revoir.

Bakary Diallo, âgé aujourd'hui de 55 ans, qui fut autrefois très

parisien et fêté dans divers salons littéraires, est redevenu Peul et vit comme ses ancêtres. Il a épousé plusieurs femmes et a 10 enfants dont l'aîné, un garçon, est âgé de 21 ans. Je lui ai demandé un petit travail sur la vie actuelle des Peuls et sur leur évolution depuis 25 ans. Il m'a promis ce mémoire pour l'Académie des Sciences coloniales et j'espère qu'il me l'enverra un jour à Paris et je vous en ferai part dans quelques mois.

M. le Gouverneur du Sénégal m'a conseillé d'intervenir pour lui faire attribuer la Légion d'honneur qui lui a été promise il y a de longues années. Bien que Peul et bon musulman il y serait très sensible.

Notre confrère, M. Delavignette, s'est intéressé à lui autrefois et il sera sans doute heureux d'en avoir des nouvelles.

Très cordialement et bon souvenir à nos confrères.

Aug. CHEVALIER.

Cette lettre est intéressante parce qu'elle nous montre la destinée d'un Noir qui a apprécié notre civilisation, a même été choyé lors de son séjour en France et qui est cependant retourné de la manière la plus brutale à son ancienne vie indigène dès qu'il a été de retour dans son pays d'origine.

D'autre part, je crois devoir signaler un très bel article paru dans le *Figaro* du 3 janvier, sous la plume d'André Siegfried, « Casse-Cou », et qui défend la thèse que nous soutenons ici. Il est écrit dans un bel élan de pensée, avec le style que vous connaissez et appréciez.

Je voudrais maintenant parler à l'Académie de la question des réceptions. Nous sommes en présence de 9 réceptions à faire.

Je viens vous demander s'il ne serait pas aussi utile que sage que l'Académie prenne la décision de limiter les discours de bienvenue et de remerciements à quelques pages — mettons une dizaine de pages dactylographiées — de façon que la réception puisse avoir lieu dans la première demi-heure ou dans les trois premiers quarts d'heure, au plus, de la séance, dont la fin pourrait être consacrée au travail normal de l'Académie.

Je consulte l'Académie : veut-elle bien demander aux récipiendaires et aux personnes qui leur souhaiteront la bienvenue de vouloir bien se conformer à cette décision ?

L'Académie approuve à l'unanimité.

M. GRANDIDIER. — Deuxième question importante au début de cette année : c'est de vouloir bien prier les membres de l'Académie de respecter l'article du Règlement, qui interdit la reproduction, l'impression de tout ce qui se dit, se discute, se lit à l'Académie avant que cela n'ait paru dans nos Comptes rendus. Nous avons eu dernièrement un petit incident : il est venu entre les mains d'un de nos amis, directeur d'une publication mensuelle, le brouillon d'une lettre qui devait être adressée à M. le Ministre et il a cru bien faire et servir la cause de l'Académie, en la reproduisant en première page, sans les corrections, avant même que le texte définitif

en ait été adopté ici. Il serait préférable qu'un incident du même ordre ne se renouvelât pas.

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Nous sommes tous d'accord.

M. GRANDIDIER. — Plusieurs de nos confrères ont insisté auprès du Bureau pour montrer l'intérêt qu'il y aurait à ce que l'Académie s'adjoigne diverses personnalités qui, par leur notoriété personnelle ou les fonctions qu'elles exercent, nous apporteraient l'appui de leur autorité. Le Bureau s'est rangé à ce vœu et nous vous proposons aujourd'hui d'ouvrir quatre nouveaux sièges : deux à la première section et deux à la troisième.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. Roger Heim, Jean d'Esme, Barély, Barquissau, Jacques Bardoux et Grandidier, il est décidé de déclarer la vacance d'un siège dans la première section et d'un dans la troisième.

M. le Président donne la parole à M. Roger Heim pour la lecture de l'éloge du Professeur René Maire.

(Voir le texte de cet hommage nécrologique page 10).

M. le Président MICHEL-CÔTE. — En votre nom à tous je remercie M. Roger Heim d'avoir brossé de la vie de notre ancien confrère, M. René Maire, une image aussi pittoresque, aussi vivante, aussi vraie et qui, de plus, nous raccommode avec le mot colonial.

La parole est à M. Serruys.

M. SERRUYS. — Il y a une communication importante à l'ordre du jour, aujourd'hui. Je ne voudrais pas prendre le temps que le conférencier a le droit d'exiger pour son discours. Je suis donc à la disposition de l'Académie pour lire mon texte la prochaine fois.

M. POTTIER. — J'imiterai l'exemple de M. Serruys et déposerai simplement sur le bureau, en vue de son impression, le compte rendu du livre de M. Lehuraux, que je considère comme un grand livre.

(Voir le texte de cette présentation page 41).

M. OSWALD-DURAND. — Je dépose sur le Bureau de l'Académie le dernier ouvrage de Jean d'Esme, *Sables de Feu*.

(Voir le texte de cette présentation page 40).

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Je crois que M. Froidevaux avait une communication à nous faire ?

M. FROIDEVAUX. — C'était pour vous parler de la dernière session de l'I. N. C. I. D. I. Cela peut être remis à quinzaine.

M. le Président donne la parole à M. l'Inspecteur général des Colonies Gayet pour sa communication : *L'Evolution récente des Philippines*.

(Voir le texte de cette communication page 22).

Il est ensuite procédé à l'élection de Correspondants :

MM. l'Amiral Le Bigot, Professeur Despois, Professeur Garreau, Professeur Ernest Gerbinis, Dr Joseph Herber, Maître Sicard, Pierre de Sormay, sont élus à l'unanimité.

Le dépouillement du scrutin en ce qui concerne l'élection de deux Membres non résidants donne les résultats suivants : il y a 47 votants.

Le Général de Boisboissel est élu par 47 voix.

Le Général Meynier par 45 voix.

D'autre part, M. René-Jules Cornet est élu à l'unanimité au titre d'Associé étranger par 49 votants.

La séance est levée à 17 h. 35.

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 20 JANVIER 1950

LA CRISE DES FILMS DOCUMENTAIRES COLONIAUX

par M. Jean d'ESME

Vous m'excuserez, Messieurs, si je débute cette communication en proclamant deux vérités tombées pour chacun d'entre nous dans le domaine des banalités, tant nous en sont infligées chaque jour d'éclatantes et tristes démonstrations.

La première de ces vérités est que, hélas ! le Français — et jusqu'à celui des soi-disant élites — ignore à peu près tout de son domaine colonial — de ce magnifique et redoutable domaine d'outre-mer que ses aînés lui ont conquis et bâti — et que tant des siens, aujourd'hui encore, s'efforcent de lui conserver.

La seconde de ces vérités — et l'Histoire Universelle nous en a fourni d'éclatantes démonstrations — est que notre pays amputé de ses territoires d'outre-mer et réduit à ses étroites limites européennes, ne serait plus qu'une nation de second ordre.

C'est donc un fait et nous ne pouvons que le constater : de ces possessions d'outre-mer essentielles à la grandeur et à la prospérité de son pays, le Français, hors une poignée de spécialistes, ignore à peu près tout et les réalités et la géographie et l'œuvre très grande et si humaine que tant des siens y ont accomplie.

Il est inutile, je pense d'insister. Il nous suffit d'évoquer les ahurissantes bourdes que nous avons trop souvent l'occasion d'entendre ou de lire dès qu'il s'agit de nos territoires d'outre-mer. Vous rappellerai-je ces dernières que j'ai relevées tout récemment dans deux de nos plus importants quotidiens de Paris, lesquels, au reste, se targuent d'avoir chacun le plus fort tirage des journaux du soir : Durban placé en Australie et le Fouta-Djalou en Amérique !

D'où vient cette ignorance et cette indifférence, plus grande encore, du Français en matière coloniale ? Je ne pense pas être contredit en affirmant qu'elle provient de l'absence à peu près totale d'une propagande rationnellement organisée en faveur de ces France d'outre-mer que la politique vient de découvrir et s'annexer avec une précipitation et une avidité pour le moins regrettables.

Je mets hors de cause la littérature. Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les écrivains qui ont mis leur plume — et souvent leur grand talent — au service des territoires de l'Union Française. Ils sont innombrables et ils ont, de leur mieux, travaillé à raconter, à décrire, à défendre cette magnifique expansion d'une race — la nôtre — qui a amplement démontré, en dépit de la fameuse formule si légèrement lancées, qu'elle était une grande colonisatrice au sens le plus humain du mot.

Mais en dehors de l'édition ou de la presse, notre siècle nous offrait des armes nouvelles, deux autres armes neuves infiniment plus efficaces : je veux parler de la Radio et du Cinéma. Je laisserai la Radio de côté car parler de la radio dite coloniale, m'entraînerait à un réquisitoire qui mériterait d'être prononcé et qui au reste, a été prononcé avec vigueur et mieux que je ne saurais le faire par notre ami et confrère Luc Durand-Réville à la tribune du Sénat. Ce réquisitoire, par ailleurs, m'écarterait du sujet dont je veux vous entretenir aujourd'hui.

Ce sujet, c'est précisément : le Cinéma.

J'ai dit que c'était une arme. J'ajouterai que c'est de loin la plus puissante, la plus directe. Voici un simple chiffre qui vous le démontrera : on compte que, chaque année, pour la France seule, les salles de Paris et de province, enregistrent 419 millions d'entrées représentant 21 milliards de recettes.

Or quel a été et quel est l'effort réalisé par ce même cinéma français pour répandre la connaissance de nos territoires d'outre-mer ?

Il aurai pu — il pourrait y travailler sous deux formes : par ce qu'on convient d'appeler le grand film d'une part — et par le documentaire d'autre part. Si je vous parlais du premier, ce serait pour constater que sur quelques six mille films tournés chez nous de 1930 à 1949, on n'en compte que cinq qui soient ou coloniaux ou teintés d'exotisme, encore que certains d'entre eux — tel *Bouboule, roi nègre* — ressortissent simplement au domaine de la caricature et de la plus affligeante bouffonnerie.

Notons, en passant, que durant la même période, le cinéma anglais puisait dans son Histoire Coloniale le sujet de 57 films dédiés à la gloire de l'Empire Britannique et de ceux qui en furent les bâtisseurs, tels les « Trois Lanciers du Bengale » « Cavalcade » et « La Patrouille perdue » pour ne citer que les plus connus.

Reste le documentaire et c'est, si vous le voulez bien, cet instrument exceptionnel et si puissant de propagande que l'on aurait pu très facilement, en partie tout au moins, mettre au service de notre Empire Colonial, que je vais étudier.

La période qui précède la guerre de 39 a vu paraître sur nos écrans des documentaires coloniaux ou mieux encore, de grands reportages filmés dont le succès a été incontestable. Il n'est pas un distributeur de films qui ne puisse vous le confirmer quitte à détruire une légende trop longtemps répandue : le documentaire colonial avait la faveur du public. Malgré quoi, n'ayant jamais rencontré le moindre appui et le moindre encouragement de la part des pouvoirs publics, n'ayant jamais fait l'objet d'un programme rationnel, n'ayant jamais suscité le moindre intérêt dans les milieux officiels auxquels échappait l'importance primordiale du rôle qu'il pouvait jouer, il a été abandonné aux initiatives de quelques réalisateurs, fervents coloniaux ou simplement amateurs de voyages et d'inconnu.

C'est ainsi que luttant par leurs propres moyens et risquant un enjeu souvent hasardé, une poignée de réalisateurs indépendants sont allés à travers nos possessions d'outre-mer promener leurs cameras et en ont rapporté une

série d'images curieuses, neuves et instructives, que le public le plus souvent accueillait avec des applaudissements.

C'est qu'à cette époque encore, la réalisation d'un film documentaire sur nos colonies, demeurerait possible bien que déjà hasardeux.

Or, Messieurs, depuis 1945, il est devenu irréalisable parce que inrentable.

Il est devenu inrentable, parce que nul parmi les responsables chargés de ces questions, ne s'est soucié de le défendre, ni de prendre les mesures qui pouvaient lui permettre de vivre. Alors que pour le sauver, alors que pour pouvoir l'utiliser, afin d'éclairer l'opinion publique française et même l'opinion mondiale, il eut fallu lui apporter une aide puissante, on a accumulé sur ce malheureux « documentaire » une série de réglementations plus absurdes, plus écrasantes les unes que les autres.

Au lieu de protéger, d'aider, d'encourager le documentaire colonial, il semble, au contraire, qu'on se soit plu à l'assassiner.

De cette magie de l'image qui demeure la plus concluante, la plus irrécusable de toutes les démonstrations, on pouvait tirer un magnifique parti pour défendre devant les masses françaises et l'opinion mondiale la cause de l'œuvre colonisatrice française, trop méconnue et si injustement attaquée. Personne n'en a cure, pas plus au Ministère de l'Information dont dépend la fameuse Direction Générale du Cinéma qu'au Ministère de la France d'Outre-mer dont relèvent nos domaines d'outre-mer.

Je m'excuse, mais il m'apparaît indispensable, quelque aride que puisse être cette argumentation de vous citer maintenant quelques chiffres.

Un film documentaire colonial, vous ai-je affirmé, est devenu impossible à réaliser parce que inrentable. Voici les chiffres qui vous le confirmeront.

En comptant les voyages et les déplacements pour un séjour de deux à trois mois (ce qui constitue un minimum) pour une équipe de quatre cinéastes (ce qui constitue un autre minimum) la réalisation d'un documentaire ou d'un grand reportage filmé en A. E. F. par exemple, reviendrait actuellement et en tenant compte des tarifs syndicaux en cours à quatre millions six cent mille francs en gros.

Bien entendu, je tiens à la disposition de ceux d'entre vous qui désireraient le consulter, le détail justificatif, réparti par postes de cette somme dont je vous donne simplement le total pour ne point abuser de votre patience.

Donc et je puis vous affirmer que c'est là un chiffre minutieusement étudié à l'heure actuelle, pour réaliser un documentaire de douze cents à quinze cents mètres en A. E. F., c'est une somme de plus de cinq millions que le producteur se verra obligé d'investir.

Voyons maintenant quelles sont les possibilités de rentrées qu'il peut espérer sur le marché cinématographique pour rentrer dans son capital et pour y trouver l'intérêt de son argent.

Prenons le cas le plus favorable.

La réglementation actuelle prévoit pour la rémunération d'un documentaire dit de court métrage un pourcentage de 3 % du programme prélevé sur la recette nette, c'est-à-dire, déduction faite des taxes qui frappent les salles et qui atteignent 52 %. Supposons que le dit documentaire soit associé à un grand film à succès et que celui-ci fasse 150 millions de recettes nettes, ce qui constitue à peu près un chiffre record. Le documentaire recevra donc 3 % de 150 millions soit quatre millions cinq cent mille francs.

Déduisons-en les 20 copies nécessaires à l'exploitation lesquelles demeurent à la charge du producteur soit six cent mille francs. Déduisons-en encore les 30 % du distributeur soit un million trois cent mille francs. Il restera donc net au producteur du documentaire : deux millions cinq cent cinquante mille francs, alors que son film lui aura coûté près du double...

Encore, Messieurs, vous ai-je dit que j'envisageais ici le cas le plus favorable pour le producteur, c'est-à-dire la solution théorique idéale prévue, dans son incompétence par la Direction Générale du Cinéma ? Cette solution envisage, en effet, que le documentaire sera d'une part, traité au pourcentage et que, d'autre part, il sera associé à un grand film à succès, c'est-à-dire réalisant le maximum de recettes prévisibles. En fait, aucun règlement n'imposant aux exploitants la projection d'un documentaire dans leur programme, ceux-ci, préfèrent de beaucoup le remplacer soit par un sketch de goût douteux, soit par un dessin animé d'importation étrangère et d'intelligence

souvent problématique, mais qu'ils peuvent acquérir l'un et l'autre à des prix de rabais.

Et c'est ainsi que nous voyons dans toutes nos salles, figurer régulièrement à chaque séance, des Mickey, des Donald Duck ou autres stupidités alors qu'il est rarissime d'y voir un documentaire et moins encore un documentaire colonial.

Mieux encore, la réglementation de la Direction Générale du Cinéma ayant omis de prévoir un minimum de durée ou de longueur aux séances, la plupart des salles dites permanentes, écourtant leur spectacle pour gagner une séance, suppriment purement et simplement le film de complément et se contentant de passer leur grand film complété par les actualités.

Rien n'ayant été prévu pour défendre et maintenir le documentaire, la partie est trop belle aux exploitants pour qu'ils n'en profitent pas et les producteurs d'un grand film à succès, abusant de la situation, refusent de partager leur recette même dans la modeste proportion de 3 % avec le producteur d'un documentaire quelconque. S'il tient à un complément, le Producteur du « Grand film » l'achètera au rabais pour une somme forfaitaire de 600 à 800 mille francs et souvent moins. L'aventure vient d'arriver à un jeune producteur de ma connaissance à qui son enthousiasme colonial a ainsi coûté plus de trois millions.

En résumé, Messieurs, il est facile d'après les quelques chiffres que je viens de vous donner, de constater que le producteur de documentaires ne peut en aucun cas s'en sortir, surtout pas s'il s'agit d'un documentaire colonial que les frais de voyage, la durée d'exécution, les précautions à prendre contre le climat, grèvent de frais supplémentaires presque écrasants.

La conclusion en est simple : cette magnifique propagande dont je vous ai montré la puissance, il ne saurait plus être question de l'utiliser pour nos territoires d'outre-mer dans l'état actuel des choses.

Le public français et le public mondial, continueront à être sursaturés des pirouettes et des courses échevelées de Donald Duck, de Mickey Mouse et du chien classique, mais moins que jamais il aura l'occasion d'apprendre nos France d'Outre-mer et d'être éclairé sur l'œuvre que nous y avons accomplie ; et alors qu'en Amérique comme en

Angleterre, se développe, au contraire, toute une production de documentaires, nous assistons chez nous à la disparition à peu près totale du genre.

Je suppose que l'importance de la question ne vous échappe pas et si j'ai tenu à vous en entretenir, c'est qu'il suffirait de fort peu de chose pour sauver ce documentaire colonial qu'on est en train de tuer avec une tranquille inconscience ou de voir mourir avec une béate indifférence.

Il y a pour le sauver des mesures très simples à prendre. Je me permets, après avoir longtemps étudié la question, d'en suggérer ici quelques-unes.

D'abord, des mesures d'ordre général intéressant le film documentaire en général et dépendant de l'Information ou plus particulièrement de la Direction Générale du cinéma.

Les voici :

Obligation de faire figurer dans tous les programmes des salles d'exploitation, un film documentaire de complément.

Fixation d'une durée et d'une longueur minima du programme.

Réservation sur cette durée et cette longueur du programme, d'une part pour le documentaire.

Relèvement du pourcentage de recettes alloué au documentaire de 3 à 5 %.

Obligation pour les programmeurs (je m'excuse de ce néologisme technique) de traiter au pourcentage et non au forfait pour le documentaire.

Voilà pour les mesures intéressant le documentaire en général.

Voici maintenant celles concernant le documentaire colonial qui nous intéresse particulièrement et dont l'élaboration reviendrait au Ministère de la France d'Outre-mer.

Création d'un service du Cinéma à la section de la Presse et de l'Information du Département de la France d'Outre-Mer.

Ce service ayant pour tâche de guider, de renseigner, d'orienter tous ceux qui souhaiteraient réaliser un documentaire dans des territoires d'Outre-mer de l'Union Française.

Etablissement d'un programme et d'une méthode de travail en ce qui concerne la réalisation des documentaires dits coloniaux.

souvent problématique, mais qu'ils peuvent acquérir l'un et l'autre à des prix de rabais.

Et c'est ainsi que nous voyons dans toutes nos salles, figurer régulièrement à chaque séance, des Mickey, des Donald Duck ou autres stupidités alors qu'il est rarissime d'y voir un documentaire et moins encore un documentaire colonial.

Mieux encore, la réglementation de la Direction Générale du Cinéma ayant omis de prévoir un minimum de durée ou de longueur aux séances, la plupart des salles dites permanentes, écourtant leur spectacle pour gagner une séance, suppriment purement et simplement le film de complément et se contentant de passer leur grand film complété par les actualités.

Rien n'ayant été prévu pour défendre et maintenir le documentaire, la partie est trop belle aux exploitants pour qu'ils n'en profitent pas et les producteurs d'un grand film à succès, abusant de la situation, refusent de partager leur recette même dans la modeste proportion de 3 % avec le producteur d'un documentaire quelconque. S'il tient à un complément, le Producteur du « Grand film » l'achètera au rabais pour une somme forfaitaire de 600 à 800 mille francs et souvent moins. L'aventure vient d'arriver à un jeune producteur de ma connaissance à qui son enthousiasme colonial a ainsi coûté plus de trois millions.

En résumé, Messieurs, il est facile d'après les quelques chiffres que je viens de vous donner, de constater que le producteur de documentaires ne peut en aucun cas s'en sortir, surtout pas s'il s'agit d'un documentaire colonial que les frais de voyage, la durée d'exécution, les précautions à prendre contre le climat, grèvent de frais supplémentaires presque écrasants.

La conclusion en est simple : cette magnifique propagande dont je vous ai montré la puissance, il ne saurait plus être question de l'utiliser pour nos territoires d'outre-mer dans l'état actuel des choses.

Le public français et le public mondial, continueront à être sursaturés des pirouettes et des courses échevelées de Donald Duck, de Mickey Mouse et du chien classique, mais moins que jamais il aura l'occasion d'apprendre nos France d'Outre-mer et d'être éclairé sur l'œuvre que nous y avons accomplie ; et alors qu'en Amérique comme en

Angleterre, se développe, au contraire, toute une production de documentaires, nous assistons chez nous à la disparition à peu près totale du genre.

Je suppose que l'importance de la question ne vous échappe pas et si j'ai tenu à vous en entretenir, c'est qu'il suffirait de fort peu de chose pour sauver ce documentaire colonial qu'on est en train de tuer avec une tranquille inconscience ou de voir mourir avec une béate indifférence.

Il y a pour le sauver des mesures très simples à prendre. Je me permets, après avoir longtemps étudié la question, d'en suggérer ici quelques-unes.

D'abord, des mesures d'ordre général intéressant le film documentaire en général et dépendant de l'Information ou plus particulièrement de la Direction Générale du cinéma.

Les voici :

Obligation de faire figurer dans tous les programmes des salles d'exploitation, un film documentaire de complément.

Fixation d'une durée et d'une longueur minima du programme.

Réservation sur cette durée et cette longueur du programme, d'une part pour le documentaire.

Relèvement du pourcentage de recettes alloué au documentaire de 3 à 5 %.

Obligation pour les programmeurs (je m'excuse de ce néologisme technique) de traiter au pourcentage et non au forfait pour le documentaire.

Voilà pour les mesures intéressant le documentaire en général.

Voici maintenant celles concernant le documentaire colonial qui nous intéresse particulièrement et dont l'élaboration reviendrait au Ministère de la France d'Outre-mer.

Création d'un service du Cinéma à la section de la Presse et de l'Information du Département de la France d'Outre-Mer.

Ce service ayant pour tâche de guider, de renseigner, d'orienter tous ceux qui souhaiteraient réaliser un documentaire dans des territoires d'Outre-mer de l'Union Française.

Etablissement d'un programme et d'une méthode de travail en ce qui concerne la réalisation des documentaires dits coloniaux.

Facilités et intervention auprès des hauts-commissaires intéressés pour aider les réalisateurs en leur accordant un appui matériel efficace par l'obtention soit de subventions, soit de gratuité de transport pour les opérateurs et leur matériel tant pour se rendre dans la colonie, que pour circuler dans celle-ci.

Mise à la disposition des réalisateurs de la figuration nécessaire sur place.

Achat d'un certain nombre des copies destinées aux écoles ou aux organismes intéressés, particulièrement de copies en format réduit pour la création d'une cinémathèque qui existe déjà, mais demeure à l'état embryonnaire.

Création d'un Grand Prix du Documentaire d'Outre-mer pour revaloriser et parer d'un lustre particulier cette branche de l'industrie cinématographique singulièrement négligée et déshéritée actuellement.

Voilà, Messieurs, quelques-unes des mesures que je souhaiterais pour ma part, voir prendre. Elles suffiraient, j'en ai la conviction pour sauver le documentaire colonial. Elles sont même indispensables si l'on veut utiliser pour cette cause coloniale qui nous tient tant au cœur, un art dont la vogue se révèle chaque jour plus éclatante.

Nous ne ferions, au reste, en l'adoptant, qu'imiter certains pays étrangers qui ont déjà appliqué cette « politique du documentaire » et qui s'en trouvent fort bien, puisqu'ils y trouvent les moyens d'accroître le rendement d'une industrie de premier plan en même temps que de s'assurer une propagande singulièrement efficace.

Cette politique, si nous nous décidions à l'adopter à notre tour, ne se heurterait, au reste, à aucune opposition sérieuse. Elle donnerait satisfaction, en outre, à un goût très réel du public.

Je pense, Messieurs, qu'en tout état de cause, notre Compagnie si soucieuse des destinées de nos territoires d'Outre-mer, a un rôle actif à jouer en la circonstance. Peut-être pourrait-elle — en sortant du domaine pur, mais quelque peu inefficace, de la spéculation d'idées — émettre sur la question, un vœu auprès des pouvoirs publics intéressés et jeter le cri d'alarme indispensable.

C'est pour ma part, et pour en terminer, la suggestion que je me permets d'émettre en conclusion à cette communication.

TYPE DE DEVIS DÉTAILLÉ
POUR LA RÉALISATION D'UN FILM
DOCUMENTAIRE DANS UN TERRITOIRE D'OUTRE-MER

Préparation (durée trois mois) :

Scénario	}	100.000	
Découpage			
Recherches, démarches, etc.		100.000	
Réalisateur		200.000	
			400.000

Réalisation (durée trois mois) :

Metteur en scène	225.000	
Administrateur de production	72.000	
Chef opérateur	102.000	
Aide opérateur	63.000	
		462.000

Voyages, équipement, défraiement, assurances

.....	1.900.000	1.900.000
-------	-----------	-----------

Matériel de prises de vues : 10 semaines.

1 appareil 120 mm.		
1 appareil portatif	175.000	
Matériel divers	50.000	
Emballage isothermique	50.000	
		275.000

Pellicule et développement :

Négative et développement 12.000 m. × 51 fr.	612.000	
Positive et développement 12.000 × 27,82 .	334.000	
Négative son musique 2.500 m. × 28 .	70.000	
Positif — 2.500 m. × 27,82	70.000	
Négative son commentaire 2.000 m.	70.000	
Positif — 2.000 m.	70.000	
Mixage nég. son 1.500 m. × 28 .	42.000	
		1.268.000

Laboratoire et montage : 8 semaines.

Salle de montage : 8 sem. à 6.000 fr.	48.000	
Projection de travail	30.000	
Génériques	75.000	
Truca	50.000	
Auditorium commentaire et musique	50.000	
Monteuse	80.000	
Musique	150.000	
Réalisateur s'occupant du montage	70.000	
Secrétariat	30.000	
Divers et imprévus	200.000	
Taxe à la sortie : 50 fr. du mètre édité	72.000	
		855.000

Total général 5.160.000 fr.

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Je crois que nous sommes tous d'accord avec M. Jean d'Esme sur la nécessité urgente, non seulement pour le cinéma, mais pour nos compatriotes de les bien informer. Il faudrait peut-être commencer par le monde fonctionnaire. Je ne parle pas des hauts fonctionnaires. Mais il est facile à vous de faire des sondages, ce que j'ai fait l'autre jour, en Avignon, où je me trouvais dans un bureau de tabac (je ne fume pas mais j'achète de quoi faire fumer mes amis). Sachant que je revenais d'Ethiopie, le brave homme me dit : « Qu'est-ce que nous faisons à Djibouti, ce n'est rien ça ! » J'ai essayé de le lui expliquer.

Vous pouvez faire une expérience personnelle un peu partout et surtout auprès de nos instituteurs dans nos communes de France. Il faudrait peut-être commencer par un effort de ce côté-là.

Quant aux suggestions de M. Jean d'Esme, au point de vue des films, je suis d'accord avec lui puisque j'en ai fait. Je crois que j'en ai fait le premier puisque ce sont mes amis Lumière qui m'avaient confié une première prise de vue-cinéma en fin décembre 1896. Et j'ai filmé — je ne sais plus ce que c'est devenu — les danses des fêtes de Pâques à Addis-Abeba, au mois de mars 1898. Je suis donc tout acquis aux suggestions de M. Jean d'Esme.

M. SAURIN. — Je proposerais que l'Académie envoie immédiatement une copie de la communication de M. Jean d'Esme au Ministère des Colonies.

M. VATIN-PÉRIGNON. — J'ai l'impression que nous entrons dans l'une de ces zones qui se sont régulièrement produites au cours de notre histoire : une espèce de zone d'incompréhension et de désaffection vis-à-vis de l'œuvre de la France d'outre-mer. Nous en avons la preuve pour l'Indochine.

Je dois dire que le Ministère de la Défense Nationale a créé une petite Commission d'entente pour essayer de remonter le courant.

Quant à la question du cinéma, je voudrais vous apporter deux petites précisions. M. Jean d'Esme a fait allusion tout à l'heure à la cinémathèque de la Ligue Maritime et Coloniale et du Ministère des Colonies. Je la connais bien puisque la Ligue Maritime et Coloniale y est associée. Nous avons nos films, ils ont les leurs, mais cela se passe dans le même local et avec un personnel moitié-moitié. Cette cinémathèque a l'avantage d'offrir un nombre assez considérable de films aux organisations qui veulent les projeter et elle les offre gratuitement. Ces films ont l'inconvénient d'être presque tous anciens. Il y a tout de même, de temps en temps, un film nouveau, mais pas assez. Je m'empresse d'ajouter que mon observation ne va en rien contre ce qu'a dit M. Jean d'Esme.

Un des remèdes de la situation ne pourrait-il pas être trouvé dans l'exemple que donne le Maroc. Celui-ci a créé son propre Hollywood. Il en sort des bandes variées : soit légèrement romancées, soit simplement bien présentées, avec des textes excellents, d'une longueur de vingt ou vingt-cinq minutes. On pourrait se demander si l'Afrique Noire, pour éviter les frais de transports — qui sont la chose la plus onéreuse — ne pourrait pas envisager la création d'un petit studio, ce qui permettrait d'éviter des frais puis-

qu'il serait sur place à longueur d'année. Il aurait le temps de faire bien des choses.

M. Jean d'ESME. — J'abonderais dans le sens des paroles de M. Vatin-Pérignon si l'expérience n'avait pas été faite à plusieurs reprises. Pour ne prendre qu'un exemple, l'Indochine a eu son service cinématographique pendant très longtemps. Mais les bandes tournées par des Administrations servent ou des propagandes particulières ou constituent ce qu'on appelle des « bouts » qui servent au montage des « actualités ». Ce ne sont pas ces bouts là qui constituent un ensemble homogène propre à orienter une propagande. Si on veut que cette propagande atteigne le grand public, il faut qu'elle soit déguisée. Autrement dit, le jour où l'on voudra tourner un grand film sur l'A. O. F., il ne faudra pas passer une série d'images, une sorte d'album de photos, il faudra prendre un sujet et s'en servir pour bâtir, pour soutenir la propagande. Je m'excuse de parler d'une chose personnelle, mais j'en ai fait l'expérience quand, en 1934, j'ai tourné *les Sentinelles de l'Empire*. Il y avait un sujet et, à propos de ce sujet, j'ai montré Dakar, la Mauritanie, etc. Il faut que le film soit conçu sur un plan commercial et public.

M. VATIN-PÉRIGNON. — Les films du Maroc sont essentiellement utilisables. Ce ne sont ni des actualités, ni du bourrage de crâne. Il y a une petite affabulation. Ils sont faits non pas par des fonctionnaires mais financés par le Protectorat et confiés à des spécialistes.

M. DURAND-RÉVILLE. — A propos de la communication de M. Jean d'Esme, je voudrais dire trois choses :

1° J'ai remarqué avec intérêt ce que M. Jean d'Esme a dit concernant la difficulté d'assortir, dans un programme, un film dit « de succès » à un documentaire intéressant. Il nous a développé les raisons pour lesquelles cela était difficile.

Je vous signale qu'en ce qui concerne un cinéaste qui vient de faire un film en Afrique Equatoriale, — film pour lequel, répondant par avance au désir exprimé par M. Jean d'Esme, je lui ai prêté mon concours le plus actif ayant tâché de minimiser les frais de cette entreprise — il a résolu la question en assurant la prise de vues d'un documentaire avec la prise de vues d'un grand film à intrigue. J'ignore ce qu'il donnera, mais cela permettra de répartir sur deux films les frais généraux difficilement supportables par un seul documentaire.

2° En ce qui concerne la radio, je voudrais signaler que je suis d'accord avec ce qu'a dit M. Jean d'Esme. Mon intervention au Conseil de la République a permis de faire un premier pas en avant en ce sens que la décision est prise et qu'une Commission se forme pour étudier les critiques que je me suis permis de développer — et que Jean d'Esme aurait développé aussi bien et mieux que moi — qui montrent que la radio est inexistante tant à l'égard de l'étranger que des auditeurs de la France d'Outre-mer ou de la Métropole, surtout si on la compare avec l'effort fait par la B. B. C. par exemple.

3° Pour en terminer avec ces simples observations sur tout ce qui touche le domaine d'outre-mer, un des aspects de la question qu'il faut retenir — et que j'ai retenu dans une proposition de loi dont le rapport va être déposé prochainement — est le suivant. Il y a lieu de remarquer l'ignorance qui existe à ce sujet dans les masses populaires françaises. Et c'est une chose qui se comprend dans une certaine mesure, parce que l'Enseignement primaire fait une place inexistante à l'Histoire, à la Géographie et à l'Histoire de nos territoires d'Outre-mer. J'ai demandé la révision de ce point de vue.

Mais ce qui me paraît intolérable c'est que tant de médecins, d'officiers, de professeurs — tous gens qui ont fait des études secondaires incontestables — en arrivent à des notions aussi invraisemblables que nous ont révélées les enquêtes de certains quotidiens de la capitale. C'est pourquoi, cherchant à expliquer les motifs de l'ignorance dans des milieux dits « cultivés », je me suis, évoquant mes propres souvenirs d'écolier en ce qui concerne la géographie de l'Union Française (qui s'appelait de notre temps les Colonies françaises), penché sur les programmes. Cette étude y figure exclusivement dans la Classe de Première, en fin de programme. Et je crois que M. Barquissau, qui connaît mieux cette question que moi, ne me démentira pas. Sauf de très rares exceptions, le professeur de géographie s'étend pendant toute l'année scolaire sur l'étude de la France, qui vient avant celle de ses colonies, et, arrivé à sa dernière séance de cours il déclare : « Vous serez gentils de donner un coup d'œil sur votre aide-mémoire, dans le cas où on vous interrogerait sur les colonies françaises. » De sorte que bien des gens cultivés n'ont rien appris sur les colonies.

Puis j'ai pris l'ensemble de l'histoire du deuxième degré et j'ai constaté que sur cinq cents lignes de programme, vingt-deux lignes seulement étaient consacrées aux questions du développement, des découvertes et de l'histoire du rayonnement de la France dans le monde. Il ne s'agit pas d'autre chose. J'ai demandé qu'une place plus grande fut faite dans les programmes, aussi bien en matière d'histoire que de géographie, aux questions relatives à l'Union Française. J'espère que pour cette requête, l'Académie pourra beaucoup m'aider. Je lui en suis reconnaissant.

M. GISCARD D'ESTAING. — De ce qu'a dit notre confrère Jean d'Esme, il y aurait beaucoup à retenir parce qu'on peut accrocher quantité d'autres observations du même genre, d'un intérêt capital. Je m'en tiendrai à ce qu'il a dit puisque son titre était volontairement restrictif : « le film documentaire ».

Je crois qu'il nous rendrait un très grand service en préparant, à la fin de son rapport, des propositions, des recommandations qui pourraient être faites par l'Académie et qui seraient peut-être, à la suite de notre échange de vues, un peu différentes de celles qu'il a proposées.

Dans le problème qu'il a traité, il y a deux aspects différents : il y a ce qui a trait au côté colonial et ce qui a trait à son support général, le film.

Pour les colonies, je suis absolument de l'avis de notre confrère

Vatin-Pérignon, que nous sommes à un moment de notre Histoire où la plus grande partie de l'opinion publique qui s'exprime est contre la vocation coloniale de la France. C'est effroyable, mais on ne peut pas s'étonner, dans ces conditions, qu'il n'y ait pas une floraison spontanée d'œuvres qui militent en faveur de l'œuvre française lorsqu'on l'entend exclusivement blâmer et que ceux qui en parlent doivent faire leur *mea culpa* comme s'ils étaient des buveurs de sang, des négriers ou des exploiters. C'est tout le côté colonial ; c'est très grave.

Quant au côté film, le problème du film français est dramatique, pas seulement pour le documentaire. Vous avez cité, au début de votre exposé, un chiffre qui est la caractéristique, la donnée essentielle de ce problème. Le Fisc doit prélever 52 % des recettes brutes des salles. Quand on a dit cela-on a tout dit, ce n'est plus la peine de discuter. Il faut faire une industrie propre et rentable avec 48 % de ses recettes, on peut essayer, on n'y arrivera pas. Il y a des années qu'on tourne autour et nous n'y arrivons pas. Même pour ce qui vous intéresse, il serait bon de mettre l'accent essentiel sur ce point fondamental. Les Français ne peuvent pas faire de propagande utile de leurs idées, même quand ils en ont et quand elles sont bonnes, ce qui est très fréquent, parce que les moyens d'expression dont ils disposent sont stérilisés à la racine par le système fiscal dans lequel nous vivons.

Quant au documentaire, je crois qu'en effet il a la faveur du public et qu'en fait, d'ailleurs, on a fait de très bons documentaires. Je n'aimerais pas beaucoup que nous recommandions une formule de dirigisme supplémentaire des organismes administratifs français qui sont responsables de la fonctionnarisation du film français. Dire qu'il faut parfois obliger à mettre un film documentaire et d'un métrage donné à côté d'un film de long métrage, c'est une obligation qui ne donnera que de mauvais résultats si les documentaires sont médiocres et qui est inutile si les documentaires sont bons. Le public va à ce qui est bon, si on lui permet physiquement d'y aller. Si on le lui interdit, nous tombons dans le désordre qui est actuellement le nôtre.

Je voudrais ajouter deux choses sur le documentaire.

Ce n'est pas le seul procédé de propagande cinématographique de propagande coloniale française. Je me méfie énormément du mot « propagande » et je crois qu'un film marqué d'une idée initiale de propagande préconçue sera toujours un navet.

Et d'autre part, si vous voulez faire un mauvais film, au départ faites-le subventionner.

Il faut donc trouver les moyens — qui d'ailleurs existent — de rendre payant le bon film, quitte à laisser tomber le mauvais. C'est pourquoi aussi toute idée *a priori* d'aide donnée en facilités de voyage, en gratuité des instruments, est très délicate. Parce que nous avons neuf chances sur dix de voir utiliser cela par ceux qui sont incapables de faire quelque chose de bien mais qui sont enchantés de faire, aux frais de la princesse, quelque chose de mauvais.

Il faut au contraire primer le bon film, soit par l'achat par l'Etat d'un certain nombre de tirages pour la cinémathèque — ce qui est

fait —. Ce serait plus intéressant si l'Etat les achetait pour l'exportation. Car vous avez dit que les salles françaises préfèrent passer en petit film des films étrangers entièrement amortis qu'on leur donne presque pour rien. Il faudrait qu'on fasse la même chose. Nous, nous ne pouvons pas parce que nos producteurs n'arrivent pas à amortir leurs frais avec les recettes ordinaires. Un film coûte cinquante millions et quand le producteur en a touché quarante, c'est un immense succès. Ce n'est pas emballant. Il ne peut pas faire de dumping à l'étranger avec un film amorti.

C'est pourquoi une aide précise, bien localisée des Pouvoirs publics, consistant à acheter un bon film et à le donner à des circuits de distribution étrangers sans redevance ou avec une redevance infime, serait un très bon moyen de pousser à faire de bons films documentaires. Je voudrais ajouter que ce n'est pas le seul moyen de faire de la propagande et qu'il faut probablement mieux faire des films qui se passent dans l'Union française, comme vous l'avez fait. C'est plus intéressant. Mais là nous manquons de souffle, sauf ceux dont vous êtes le prototype vivant, parce qu'il y a peu de gens passionnés par l'Union française. Il est préférable de remettre parmi les sujets et cadres français l'Empire français et ses fondateurs.

Troisième point : l'intervention utile de ce dont vous avez parlé peut-être trop légèrement, je veux dire les actualités. Nos actualités sont extrêmement bien faites et ont une diffusion énorme. J'ai été frappé, dans les salles étrangères, de la qualité des films d'actualités françaises. J'ai vu des actualités françaises beaucoup plus patriotiques, d'idée beaucoup plus nationale, à l'étranger que chez nous. Il semble que les Français rougissent de leurs actualités patriotiques, mais à l'étranger vous en verrez beaucoup.

Il faudrait prendre des contacts avec les producteurs étrangers. Ce sont des hommes qu'il est facile de voir. Le gouvernement français a un prestige énorme. Si nos services de propagande recevaient bien ces producteurs, leur donnait des distinctions honorifiques, cela les comblerait d'aise. Si le gouvernement continue à faire le mauvais commerçant, le marchand de tapis troués comme il le fait, il n'a aucun succès à espérer.

M. Jean d'ESME. — Si je ne me suis pas étendu sur « l'Actualité », c'est que ce n'était pas à proprement parler mon sujet. Mais je partage l'avis de notre confrère Giscard d'Estaing. Je le partage d'autant plus que l'année dernière, à la demande d'un Ministre de la France d'Outre-mer, je lui avais remis un rapport d'environ vingt ou vingt-cinq pages prévoyant un développement considérable de l'Actualité dite « coloniale » qui serait venu s'insérer dans les journaux d'actualités françaises. C'était un sujet à part, c'est pourquoi j'en ai très peu parlé.

M. BARQUISSAU. — Il y a deux questions en jeu : d'une part, l'éducation du public et d'autre part l'aide à apporter à la production des films coloniaux.

Sur le premier point, qu'il soit permis à un universitaire de faire remarquer que les programmes de l'Enseignement secondaire font

une place assez large aux questions coloniales. Au baccalauréat, il y a deux interrogations de géographie : l'une des interrogations porte sur l'ensemble de la géographie et l'autre spécialement sur la géographie des colonies. Il y a une interrogation d'histoire et le programme comporte toute l'histoire au XIX^e siècle des questions coloniales.

Si ces questions ne sont pas traitées par le professeur, c'est un peu la faute des programmes touffus, cela tient aussi au fait qu'il n'y a pas à l'écrit de géographie ni d'histoire, et que l'esprit utilitariste des élèves, et parfois de leurs professeurs, fait que les questions de géographie et d'histoire sont très souvent négligées par les élèves. « Nous commençons par passer notre écrit, quant à l'oral nous le préparons entre le moment où nous serons sûrs d'être admissibles et celui des épreuves orales. » Mais il y a un moyen d'intéresser les élèves, sans attendre la classe de Première, à ces questions-là. Ces moyens — je vois le Président de la Ligue Maritime et Coloniale qui n'est pas là pour me démentir — sont employés dans l'ensemble de l'Enseignement, aussi bien primaire que secondaire ; ce sont les sections scolaires de la Ligue Maritime et Coloniale qui a fait un million d'adhérents, et qui a, je crois, depuis la guerre de 1939, en grande partie, reconstitué ses effectifs actifs. Si je prends un exemple personnel — on ne parle bien que de ce que l'on connaît bien soi-même — nous avons au Lycée Carnot une section de la Ligue. Depuis mon retour d'Indochine j'ai constitué un cercle maritime et colonial. Deux fois par mois nous donnons des séances dont la plupart sont agrémentées de films coloniaux. M. Valin-Pérignon est venu ainsi que quelques-uns de nos confrères que je vois ici et ils savent avec quel intérêt, quelle passion, les membres de ces cercles assistent à nos séances. Le cinéma y est pour quelque chose.

D'autre part, le public admet très bien et aime les films coloniaux, mais on ne lui présente pas de films coloniaux. Messieurs, il est d'usage de dire qu'un peuple a le gouvernement qu'il mérite, qu'un peuple a les journaux qu'il mérite, a la littérature et le théâtre qu'il mérite. Je ne crois pas que ce soit vrai. En réalité, c'est une paresse d'esprit qui fait que les producteurs en telle ou telle matière disent : « Nous donnons ceci au public parce qu'il a le goût de ceci. » Le public n'a pas la parole. Le public absorbe ce qu'on lui donne. Et sur ce point, je ne suis pas très partisan du libéralisme qui a été prôné.

En ce qui concerne la production des films, je crois que la qualité des films serait extrêmement supérieure si elle n'était pas laissée à l'arbitraire des producteurs de films. Eh bien toutes les fois qu'une société se trouve en difficulté, elle a recours à l'aide de l'Etat. Toutes les fois que l'Etat veut exercer un certain dirigisme sur les sociétés, il se heurte au principe du libéralisme qui veut qu'il n'y ait aucune espèce de dirigisme. Je trouve qu'il est assez difficile de concilier ces deux éléments-là et de faire que le producteur fasse ce qui lui plaît et qu'il ne réussisse pas, il se retourne vers les subventions.

M. GISCARD D'ESTAING. — Personne n'a dit cela !

M. BARQUISSAU. — C'est implicite.

M. GISCARD D'ESTAING. — Est-ce que vous croyez qu'il faut diriger la littérature ? A partir du moment où on patentera les peintres, les littérateurs et les poètes, nous aurons une peinture, une architecture, une littérature ou une poésie qui seront probablement assez étranges.

M. BARQUISSAU. — J'ai assisté à l'éclosion d'un film colonial : en 1925, un producteur est venu avec une petite troupe tourner à l'Ile Maurice un film intitulé *Paul et Virginie*. Il a eu la veine de tomber sur un cyclone, de sorte qu'il a pu filmer le naufrage du *Saint-Gérard* (?). Il a profité de ce qu'il était dans l'île et à l'approche du jour de l'an, pour filmer les fêtes Malabares et il a fait un très bon film qui s'appelait *Kitnou*. Quelques-uns l'ont vu dans un studio, mais personne n'a pu le voir au cinéma. Pourquoi ? Parce que comme ce film n'avait pas été lancé par une puissante association cinématographique, personne n'a voulu l'acheter pour le produire dans les salles de cinéma. De sorte que le film a fait une lamentable faillite et ceux qui avaient souscrit à sa production en ont été pour leurs frais.

Je crois donc qu'on ne doit pas uniquement se borner à récompenser *a posteriori* les œuvres qui ont été faites. Je crois tout de même qu'il y a une certaine pression qui peut et qui doit être exercée par les Pouvoirs publics, au bénéfice de gens qui ont fait leurs preuves et non pas au bénéfice du premier margoulin venu, ni au bénéfice de ceux qui ont l'oreille du Gouvernement ou de tel parti au Gouvernement. Mais que lorsqu'on s'adresse aux professionnels qui ont donné la preuve qu'ils sont capables de faire de bons films, on peut leur donner, soit des facilités comme le disait Jean d'Esme, soit même une subvention pour leur permettre d'intéresser le public, pour inciter les producteurs à donner au public une marchandise de bonne qualité. Je crois que ce n'est pas du tout interdit à un Etat de contribuer à fournir à une nation une marchandise qui ne soit pas avariée.

M. POTTIER. — Monsieur le Président, je voudrais insister sur deux points que notre confrère a volontairement laissé de côté : la radio et les livres.

Sur la radio, participant chaque semaine à une émission, il m'est difficile d'en laisser dire du mal. Au Magazine de la France d'outre-mer auquel je collabore nous faisons de notre mieux. Mais elle ne dure qu'une demi-heure et nous sommes obligés de passer très rapidement.

En ce qui concerne le livre, je voudrais m'associer au cri d'alarme qu'il a jeté à propos du cinéma. La situation du livre est la même que celle du cinéma. Je participe à une maison d'édition et je vais vous avouer comment, à l'heure actuelle, on choisit un manuscrit. Un Monsieur apporte un manuscrit. Vous soupesez et vous comptez combien il y a de signes. « Cela représente tant de composition, tant de pages, de papier. Nous ne pouvons pas le faire. » Cela peut être un chef d'œuvre, on le refuse. C'est la situation qui se présente pour moi journallement. Vous dites à l'auteur : « Votre manuscrit

est magnifique. Volontiers je l'accepterais, mais avec la crise qui sévit, je ne peux pas l'accepter. »

M. GISCARD D'ESTAING. — Avec la crise qui sévit... les salles sont pleines et on achète des livres.

M. POTTIER. — Je vous apporte mon expérience. La vente a baissé dans la proportion de 90 %.

M. le Président LIORÉ. — Par rapport à 1938 ?

M. POTTIER. — C'est difficile à évaluer. Après la guerre, il y a eu une vente de livres magnifique.

M. GISCARD D'ESTAING. — Il y a une reprise actuelle.

M. POTTIER. — Une toute petite reprise, en littérature générale, depuis le 1^{er} janvier. Mais c'est trop près pour en titrer des conclusions.

M. GISCARD D'ESTAING. — La question est de savoir dans quelle mesure il y a un retrait du public en raison des prix. Il est certain que nous ne pouvons plus imprimer la pensée française parce que, au prix du caractère, une mise en page difficile est impossible.

On achèterait des dictionnaires ; on ne le peut plus.

M. POTTIER. — Au point de vue littérature coloniale, dont le public est plus limité, on dit à l'auteur : « Tâchez de quêter à la Recherche scientifique, au Ministère de la France d'Outre-mer, à tel Gouvernement général. Si vous apportez un certain nombre de souscriptions, nous pourrions publier. » C'est donc le monsieur, jeune ou vieux, qui a l'appui politique — la situation est plus tragique pour les jeunes qui n'ont rien produit — qui arrivera à se faire éditer. Les jeunes ne peuvent plus voyager, les nouvelles augmentations ne leur permettront pas de faire les voyages que nous avons faits, nous, à nos frais. Et s'ils peuvent les faire, lorsqu'ils se présenteront en France chez l'éditeur, celui-ci dira : « Nous ne pouvons pas publier. »

M. GHEERBRANDT. — Je m'excuse d'intervenir en nouveau venu dans cet entretien véritablement si riche en considérations nuancées et pertinentes. Peut-être sera-t-il permis à une expérience acquise au cours de trente ans de propagande, non pas de vouloir ajouter quelque chose à ce qu'a dit notre confrère Jean d'Esme ou souligner certains traits si vrais de ce qu'a dit M. Vatin-Pérignon lorsqu'il insistait sur la misère de la cinémathèque coloniale. Mais on pourrait dire combien les auteurs de films ont rencontré de difficultés.

Ce que je voudrais dire, c'est d'abord combien les bons films, les bons documentaires, peuvent trouver un succès dans le public. La condition primordiale, c'est que le film soit bon et que l'auteur ait du talent. Par-dessus cette considération, il y a celle qui se rattache à la situation morale du public aujourd'hui. Le public se dirige

volontiers vers des films mauvais dits « amusants », comiques — tous les distributeurs de films l'ont confirmé — et on le voit d'avantage aller à un film avec Fernandel qu'à un film comme Hamlet.

Une autre chose, c'est que ce qu'a dit Jean d'Esme est très vrai pour la métropole. Je m'excuse de vouloir compléter son exposé. Est-ce qu'il n'y a pas à considérer l'influence du film Outre-mer ? Partout le film commence à pénétrer. Les foules indigènes sont intéressées par le cinéma. Et l'on voit des braves gens applaudir de véritables navets et risquer de suivre des films nocifs pour l'influence et le prestige français. Il y aurait lieu d'insister sur cet aspect de la question.

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Il faut d'abord soigner la métropole. Il semble qu'il y a dans toutes les circonstances ou raisons qui ont été évoquées, le fait que nous nous heurtons à une question politique. A ce point de vue là, je suis fâché de le dire, il y a une tendance politique qui n'est pas favorable en ce moment.

M. Jean d'ESME. — Je voudrais compléter les observations de mes confrères Gheerbrandt et Pottier en ce qui concerne l'exportation du film français dans les territoires d'Outre-mer. C'est un autre rapport que j'ai également remis à M. le Ministre de la France d'Outre-mer qui me l'avait demandé voici plusieurs mois. J'y faisais ressortir que lorsque les indigènes voyaient un film français dans une salle des territoires d'Outre-mer, ils en sortaient avec une piètre opinion du Français, alors que lorsqu'un indigène anglais sort d'une salle où il a vu un film tel que *Les trois lanciers du Bengale*, il salue très bas les officiers. Je l'ai signalé dans une conférence que j'avais faite pour la Ligue Maritime et Coloniale, il y a deux ans. C'était le sujet que je traitais.

Pour la question soulevée par notre confrère M. Pottier, je sais qu'à la Société des Gens de Lettres c'est une des importantes questions débattues en ce moment. J'ai été nommé membre de la Commission des Auteurs et Editeurs ; nous nous réunissons deux fois par mois avec les représentants du syndicat des éditeurs pour discuter cette question. C'est une des principales préoccupations de la Société des Gens de Lettres. Elle est étudiée très sérieusement en ce moment et l'on travaille activement à y apporter une solution.

M. GUERNIER. — Je voudrais faire deux petites observations. La première est pour confirmer et souligner ce que vient de dire mon excellent ami Vatin-Pérignon. On n'a peut-être pas attaché suffisamment d'importance au studio qui s'est installé à Rabat, au Maroc. Il a coûté soixante-dix millions. Et ce studio pourrait peut-être répondre au désir de Jean d'Esme pour l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale. Je l'ai visité il y a quelques semaines et j'ai été vivement intéressé. Il comporte un plateau qui est aussi bien que les meilleurs d'Hollywood. Il est, en pleine terre africaine, un élément de travail de premier ordre.

La deuxième observation répond à celle que j'ai entendue concernant : on ne tient pas assez compte de l'enseignement colonial et de la géographie coloniale. Si l'observation est très vraie, je crois

devoir cependant, en ma qualité de professeur à l'Ecole des Sciences politiques, pouvoir dire que nous avons élevé l'enseignement colonial à un niveau qu'il n'avait jamais connu. J'en apporterai pour preuve que j'ai eu à mon cours qui a pour sujet « Incorporation de l'Afrique dans les colonies » 740 élèves, entre les Facultés de Lyon et de Paris.

Je crois qu'un effort considérable a été fait. Au programme de cette année il y a non seulement des cours sur l'Afrique noire, mais sur l'Océan Indien, sur la politique du Pacifique, etc...

M. CHATELAIN. — A la première partie du baccalauréat il y a obligatoirement une question de géographie coloniale.

M. VATIN-PÉRIGNON. — Il faut rendre hommage aux très nombreux maîtres de l'Enseignement, à tous les degrés, et je mets l'accent sur l'enseignement primaire, qui sont « mordus » — si j'ose dire — par le fait colonial et qui, par des procédés pédagogiques souvent ingénieux, tâchent de faire pénétrer quelques vérités premières dans le cerveau de leurs élèves. Mais ce n'est pas encore suffisant.

M. SAURIN. — Jean d'Esme nous a ouvert un domaine trop vaste. Nous sommes en train d'entrer dans la propagande coloniale. Je voudrais qu'on en revienne au film. Je renouvelle ma proposition qu'on fasse quelque chose auprès du Ministère des Colonies dans le sens de ce qu'a demandé Jean d'Esme et en tenant compte des observations très judicieuses — et que Jean d'Esme reconnaît exactes — de M. Giscard d'Estaing.

M. GISCARD D'ESTAING. — M. Jean d'Esme disait : « Lorsqu'un habitant de l'Union Française voit certains films français, il sort de la salle avec un certain dégoût de la métropole, tandis que lorsqu'un indigène anglais a vu les *Trois lanciers du Bengale*, il demeure plein de respect pour les officiers anglais. Evidemment, on ne peut pas intervenir, mais avez-vous vu *Rendez-vous de Juillet* ? C'est essentiellement l'organisation par des jeunes gens et des jeunes filles d'une mission au Congo. C'est ahurissant. Ce sont des jeunes gens de quatorze à dix-sept ans qui, avec l'appui d'un avion militaire — militaire ! — partent au milieu d'une pagaie indescriptible pour le centre de l'Afrique. Ceci est grave.

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Je crois qu'après cette discussion très complète, je ne peux que vous demander si vous êtes tous d'accord pour accepter l'avis très judicieux de M. Saurin.

M. Jean d'ESME. — Je la complèterais par la nomination de deux ou trois confrères qui pourraient rédiger une sorte de vœu que nous enverrions au Ministre d'Outre-mer.

M. le Président MICHEL-CÔTE. — MM. Vatin-Pérignon, Saurin et Jean d'Esme pourraient se charger de la rédaction de ce vœu. Nous allons donc clore cette discussion, intéressante et actuelle, sur cette proposition de M. Saurin et ces Messieurs voudront bien, à la prochaine réunion, nous apporter un texte que nous discuterons et approuverons.

COMPTE RENDU DE LA SESSION DE L'INCIDI

(nov. 1949)

par M. H. FROIDEVAUX

Les 28, 29 et 30 novembre derniers s'est tenue à Bruxelles la première session de l'Institut Incidi, c'est-à-dire de l'« Institut international des Sciences politiques et sociales appliquées aux pays de civilisations différentes ». Ce groupement procède, on le sait, de l'ancien Institut Colonial International ; avec un programme très élargi, et de manière beaucoup moins exclusive, il se propose de continuer l'œuvre très intéressante, très utile et digne de tous éloges réalisée par ce dernier depuis plus d'un demi-siècle.

I. — C'est à Bruxelles, siège social de l'Institut Incidi comme naguère de l'Institut Colonial International, qu'avait eu lieu en 1948 la session hors cadres où avaient été étudiés, discutés et décidés cette transformation, ce rajeunissement de l'I. C. I. aux soucis et aux exigences contemporaines. Il était naturel qu'il en fût ainsi. La Belgique, en effet, n'a jamais cessé de témoigner, et de toutes les manières, l'intérêt porté par elle aux travaux de cette Compagnie, le Secrétaire Général (on n'en compte que deux depuis 1896) est toujours un Belge, et, en 1948, son Président était Belge, lui aussi. Que de raisons pour que l'Institut Incidi commençât à son tour ses travaux dans la capitale du royaume de Belgique, dans la capitale de la métropole du Congo ! Chacun n'a pu que s'en féliciter, car la Belgique a témoigné le même intérêt au labeur de l'Institut Incidi qu'à celui de l'I. C. I., et autant, voire même plus encore que les Belges, les étrangers venus à Bruxelles à l'occasion de la session de novembre 1949 lui en conservent un très reconnaissant souvenir.

II. — Cette session a groupé en plein cœur de la capitale de la Belgique, dans le Palais des Académies, 60 membres de l'Institut Incidi, sous la présidence du Ministre plénipotentiaire Pierre Orts, l'ancien président de la Commis-

sion permanente des Mandats à la Société des Nations. Octave Louwers, le secrétaire général de l'Institut Incidi comme il l'était naguère de l'ICI, l'assistait, avec sa courtoisie, son expérience et son autorité coutumières. Autour d'eux de nombreux Belges — ils étaient 28 en tout — tous spécialistes de marque, parmi lesquels il convient de signaler plusieurs anciens Gouverneurs Généraux du Congo belge (notre confrère Ryckmans, le comte Lippens), anciens ministres belges des Colonies, le R. P. Charles, secrétaire des « Semaines de Missions », et le digne héritier de l'illustre constructeur du chemin de fer de Matadi à Léopoldville le colonel Thys. A côté de ces 23 Belges, des étrangers en nombre de très peu supérieur : 6 Anglais, parmi lesquels Sir Robert Mac Lean, du Colonial Office, et Mr John Miller, du Foreign Office Research Division ; 9 Néerlandais, dont le Baron Van Asbeck et le Jhr. Six, qui ont joué un rôle important dans le gouvernement des Territoires Néerlandais d'outre-mer : — un ancien ambassadeur d'Italie en Chine, Cora, et un ancien gouverneur de colonie en Afrique orientale Cerulli — le Portugais Cortesao, qui représentait l'UNESCO. J'en passe, et des meilleurs, pour en venir enfin aux dix Français qui figuraient parmi les membres de la session : le Gouverneur Général Delavignette et plusieurs autres de nos confrères, l'inspecteur général Gayet, G. Grandidier, Albert Charton, Marcel Larnaudé (1), d'autres Français encore.

III. — Le président, Pierre Orts, ouvrit la session dans la matinée du 28 novembre en définissant avec sa précision coutumière la double tâche qui incombe à l'Institut Incidi. Dissiper le profond malentendu qui existe aujourd'hui entre les pays nouvellement admis dans la Société des Etats et ceux qui, jadis, constituaient exclusivement cette même Société des Etats, telle est la première de ces tâches. Et voici maintenant la seconde, non moins difficile ni délicate : réhabiliter devant l'opinion mondiale les Puissances qui administrent les populations arriérées et faire rendre justice à l'œuvre civilisatrice rempli par l'Homme

(1) Plusieurs de nos compatriotes, dont la compétence et l'autorité sont grandes, n'ont malheureusement pas pu par suite de la date de la session, se rendre à Bruxelles : le Dr Bouet, les professeurs Milliot et Solus entre autres.

blanc dans les pays habités par des populations de ce stade, montrer l'utilité de cette œuvre, sa valeur, ses mérites de toutes sortes... Le Ministre des Colonies, Pierre Wigny, dont les marques d'intérêt pour l'ICI, puis pour l'INCIDI, ne se comptent plus, prit la parole à son tour, il rappela la contribution propre de la Belgique, dans le passé, à la tâche commune des Puissances colonisatrices ; puis il indiqua la part prise aujourd'hui par elle à une œuvre qui exige encore de tous ceux qui y collaborent, de longs et persévérants efforts.

Cela dit, le Ministre des Colonies et ses collègues présents se retirèrent et, sans perdre un seul instant, les membres de l'INCIDI commencèrent l'examen des questions dont, au mois d'octobre 1948, la liste avait été arrêtée par ceux qui venaient de décider la transformation du ci-devant ICI et son organisation présente.

IV. — On se rappelle de quelle manière procédait naguère l'ICI. Sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour d'une session, un rapport rédigé par l'un des membres de l'Institut était préalablement imprimé, puis, quelques semaines avant l'ouverture de la session distribué à tous ses collègues, ceux-ci en prenaient connaissance à loisir, en notaient les points sur lesquels ils n'étaient pas d'accord avec le rapporteur, ou encore se proposaient de lui demander des éclaircissements ou des questions ; puis, au cours de la session, après un exposé verbal plus ou moins étendu du rapporteur, intervenait une discussion dont l'importance variait avec l'importance même du sujet, la valeur du rapport et le nombre de ceux qui participaient à son examen. Jamais, à la suite de telles discussions, n'étaient formulées de conclusions fermes. Celles-ci se dégageaient d'elles-mêmes, pensait-on, pour le lecteur du compte rendu sténographique de la session, pour peu qu'il voulût bien réfléchir sur ce qu'il venait de lire, sur les faits invoqués, sur les arguments exposés, etc. Cette manière de faire, éprouvée par un usage constant d'un demi-siècle, est maintenant celle de l'Institut INCIDI après avoir été celle de l'ICI ; elle a été utilisée à Bruxelles à la fin de novembre dernier.

En quelque sorte en manière d'introduction générale et préliminaire aux travaux de la session — et aussi des ses-

sions ultérieures, — un directeur général au Ministère belge des Colonies, M. de Jonghe (1), qui est en même temps le secrétaire général de l'Institut R. Colonial Belge, présenta des « Considérations générales sur l'étude des Civilisations au point de vue statique et dynamique ». Puis vinrent, dans les séances suivantes, différents rapports généraux complétés parfois par des rapports régionaux. Les problèmes de l'Erosion dans les pays mis en valeur sous l'influence de la Civilisation occidentale, envisagé des points de vue économique social et administratif, retint d'abord l'attention des membres de la session. Ce fut ensuite la position actuelle de l'Enseignement dans les pays faisant l'objet des études de l'INCIDI, et la détermination des transformations intervenues, depuis la dernière guerre, dans le statut des pays soumis, à cette époque, au Statut Colonial, qui vinrent en discussion. MM. Harroy, Secrétaire général de l'Institut des Recherches scientifiques en Afrique centrale, Charton, aujourd'hui inspecteur général de l'Enseignement en France après avoir été pendant longtemps directeur du Service de l'Enseignement, d'abord en Indochine, puis au Ministère de la France d'Outre-mer, enfin V. Gelders, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Louvain, avaient rédigé sur ces différentes questions des rapports excellents, très documentés et très précis; le résumé qu'ils en présentèrent servit de base à des discussions et à des échanges de vues d'un très vif intérêt. On ne saurait s'y attarder ici; qu'il suffise de dire que la question de l'érosion (au sujet de laquelle furent présentées différentes notes complémentaires parmi lesquelles c'est justice de citer celle de M. Guilloteau, de notre Ministère de la France d'Outre-mer) fournit le sujet d'une discussion très étoffée. De même en fut-il de la question de l'Enseignement si bien que force fut, le 29 novembre, de tenir le soir, après le souper, une réunion complémentaire, la troisième de la journée. Les séances furent toujours pleines, intéressantes et instructives tout ensemble et, tout en demeurant aussi solides que courtoises, les discussions ne cessèrent jamais d'être vives

(1) Depuis la lecture de ce travail à l'Académie des Sciences Coloniales, nous avons appris la mort toute récente de M. de Jonghe, dans les premiers jours de 1950. C'était un très grand, et très savant, et en même temps très aimable travailleur; sa disparition imprévue constitue une véritable perte pour la Belgique et pour l'Institut INCIDI (H. F.).

et animées. De leur étude se dégageront sans nul doute conformément à la tradition de l'ICI, des conclusions et une doctrine (1).

V. — Des réceptions officielles ou privées, une visite dirigée des trésors artistiques de l'Hôtel de Ville, de la capitale, une autre du Musée du Congo belge à Tervueren ont ajouté leur charme et un puissant attrait à ceux que présentait déjà, à elle seule, la première session de l'INCIDI. Aussi, de toutes les manières, la succession est-elle lourde pour la section française, à qui a été confiée, à Bruxelles, la mission d'organiser, pour 1951, une nouvelle réunion de notre Institut. Fort heureusement, elle a pour président notre confrère Albert Charton, à qui ne manqueront pas les conseils amicaux du Secrétaire Général Octave Louwers, si prenante que soit pour celui-ci la mise sur pied de la revue dont la création a été résolue à Bruxelles en fin de session. Nous comptons beaucoup sur l'Académie des Sciences coloniales pour nous aider à faire de la réunion de Paris le digne pendant de celle qui s'est close à Bruxelles, le 30 novembre dernier.

(1) A la fin de la session, plusieurs notes furent déposées sur le Bureau, et M. Camille Fidel donna communication d'une étude sur le quatrième point des « Propositions » du Président Trumann et son exécution.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. COEDÈS. — Je vais vous présenter un petit ouvrage qui vient de paraître dans la collection *Que sais-je ?* des Presses universitaires de France : *Histoire de l'Indochine*, par André Masson.

Ce petit volume, de 120 pages environ, consacré à l'histoire de l'Indochine, a pour auteur M. André Masson, Inspecteur général des Archives et Bibliothèques et Directeur de la Maison de l'Indochine à la Cité Universitaire, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

Par ses travaux précédents et en cours M. Masson était bien préparé pour dégager les lignes générales de l'histoire de l'Indochine. Il l'a fait en 120 pages de petit format, riches de faits et d'une lecture facile et agréable.

La matière de ce petit volume se trouve répartie en deux tranches d'égales dimensions :

- la première est consacrée à l'histoire des Etats indochinois avant l'intervention française,
- et la seconde à l'histoire de l'Indochine française.

Cette répartition semblerait peut-être peu équitable s'il s'agissait de l'histoire nationale du Laos, du Viet-Nam ou du Cambodge. Mais il s'est surtout proposé de faire connaître au grand public l'Histoire de l'Indochine qui est une construction politique française. Il était donc normal que M. Masson accordât une large place à l'œuvre de la France, surtout à un moment où celle-ci est trop souvent méconnue, même et surtout en France.

Après un premier chapitre relatif au cadre géographique et aux origines du peuplement, l'auteur résume successivement l'histoire des Khmers et des Chams et celle des origines de l'expansion vietnamienne, les premiers contacts de l'Indochine avec l'Europe et la fondation de l'Empire du Vietnam. Un chapitre de dix pages, placé au centre du livre, brosse un tableau succinct, mais substantiel des civilisations du Vietnam, du Cambodge, du Laos et des peuples montagnards à la veille de l'intervention française.

De celle-ci, M. Masson parle en toute objectivité, en historien.

Après la période des amiraux, celle des gouverneurs généraux amène M. André Masson à caractériser de façon très fine

l'œuvre des deux plus grands d'entre eux : de Lanessan et Paul Doumer. De Lanessan il dit : « Il partage avec Pennequin, Gallieni et Lyautey l'honneur d'avoir mené à bien la pacification du Tonkin sans vain déploiement de forces militaires, en faisant confiance aux mandarins et aux milices des *linh co*.

De Paul Doumer dont il connaît les mérites et l'action essentielle en Indochine, il dit : « L'année de son arrivée en Indochine, 1897, est une date cruciale, car les réformes qu'elle vit s'accomplir ont fait de l'Indochine un grand Etat moderne et elles ont creusé le fossé entre l'Administration française et les usages traditionnels du pays ».

Ecrivant pour un public trop souvent mal informé, M. André Masson a cru bon de dénoncer certains slogans de la politique anticolonialiste. Il conclut : « Le plus remarquable, dans cette transformation totale d'un pays plus vaste que la France, c'est qu'elle a été obtenue avec des effectifs européens extrêmement faibles. Des écrivains mal informés ont parfois représenté l'Indochine comme un pays où pullulaient les fonctionnaires français vivant dans un doux farniente. Il n'est donc pas inutile de donner des chiffres précis. » Il donne ces chiffres qui montrent le caractère réduit de cette population.

Sur l'avenir de la culture française en Indochine, M. André Masson ne fait preuve d'aucun pessimisme. « La diffusion de la culture française en Indochine au *xx^e* siècle est un phénomène aussi remarquable que la sinisation du pays dans le passé. La France n'a pas donné seulement à l'Indochine un outillage économique : elle lui a transmis son propre équipement intellectuel, avec les subtilités de sa langue, les nuances de sa pensée et le trésor vivant de ses livres. Faire table rase de ce bagage, acquis par le labeur opiniâtre des élites, comme le proposent certains réformateurs, serait aussi absurde que de laisser la forêt envahir les plantations d'hévéas ou de combler les canaux d'irrigation de la rizière. Il est au contraire permis de penser que les liens culturels entre la France et l'Indochine indépendante s'intensifieront, comme jadis ceux de la Chine et du Vietnam, quand ce pays cessa d'être une colonie chinoise. »

Le dernier chapitre du livre est intitulé : *L'occupation japonaise et l'Indépendance de l'Indochine*. C'était un chapitre difficile à écrire, pour ne pas dire scabreux. L'auteur s'en est tiré fort habilement. Il a suffi de faire preuve de parfaite objectivité et de tenir compte des faits. Du Viet-Minh, qu'il se garde d'identifier avec une soi-disant « Résistance vietnamienne », d'Ho Chi Minh, dont il ne minimise pas la responsabilité dans les événements de 1946, il parle sans passion.

Pour Bao Dai, « héritier de la famille des Nguyễn qui avait

fondé la grandeur du Vietnam, descendant authentique de Gia Long », incarnant l'idée de paix à laquelle aspirent cultivateurs et artisans, M. André Masson souligne les difficultés qui l'attendent dans l'accomplissement de sa tâche.

Ces difficultés, M. André Masson rappelle qu'elles ne sont pas particulières à l'Indochine. « Cette situation, écrit-il, a des causes très générales et dans tout l'Extrême-Orient on constate les mêmes troubles », et il rappelle les événements de Birmanie, de Malaisie, d'Indonésie.

J'arrêterai ici cette présentation sur les remarques très pertinentes de M. André Masson. L'Historien qu'est l'auteur a compris ce que trop de compatriotes s'obstinent à ne pas comprendre : « que le problème indochinois n'est pas un problème purement français, c'est un problème asiatique qui est même en passe de devenir un problème mondial ».

M. RAYMOND DECARY. — L'ouvrage que je présente à l'Académie, de la part de son auteur, M. C. Rabenoro, de Tananarive, est une thèse de doctorat en pharmacie intitulée : *Recherches sur quelques Myrsinacées de Madagascar*. Dans ce travail sont étudiées, aux points de vue tant botanique et anatomique que chimique et pharmacologique, deux Myrsinacées communes sur les Hauts Plateaux, *Maesa emirnensis* ou Rafy et *Embellia Barbeyana* ou Tanterakala. Il s'agit de plantes à saponines et à quinones, déjà utilisées dans la pharmacopée malgache contre les vers intestinaux, et en outre, pour le Tanterakala, contre les névralgies et hémorragies.

Je n'entrerai pas dans le détail des nombreuses analyses et des essais physiologiques faits par l'auteur. Mais cette thèse offre un intérêt particulier en ce sens qu'elle représente le premier travail important entrepris par un Malgache sur l'utilisation scientifique et raisonnée, des plantes de son pays. Nul n'ignore d'autre part combien d'espèces indigènes, qui ne sont encore connues que du seul point de vue de la systématique, sont susceptibles d'utilisation, et la mise en vedette toute récente des cortisones extraits de certains *Strophantus* africains en est une preuve ; aussi, en ce qui concerne Madagascar, convenait-il de signaler spécialement l'ouvrage de M. Rabenoro, en faisant le vœu que d'autres chercheurs, aussi bien malgaches que français, se consacrent à des études de même nature sur les plantes de la Grande Ile, dont Heckel, il y a bien des années déjà, nous a laissé entrevoir les grandes possibilités médicinales.

Nombreux déjà sont les livres publiés depuis Johnson sur la flibuste et la piraterie. Il y a quelques mois, je présentais celui

de H. Deschamps sur les pirates à Madagascar. En voici un nouveau, consacré par P. Nezelof à « Anne et Mary, femmes pirates ». Car, si extraordinaire que le fait paraisse, certaines femmes ont, de tout temps, « choisi » la piraterie, aussi bien dans les mers de Chine, où les exploits de « Mistress Ching », grand chef des « Ladrones » furent célèbres au ^{xix}^e siècle, que dans l'Atlantique et sur les côtes d'Amérique où, un siècle auparavant, avaient paru l'Irlandaise Anny Bonney et l'Anglaise Mary Read. Ces deux femmes, que le hasard des aventures avait rassemblées sur le même navire de pirates où elles portaient des vêtements masculins qui leur permirent longtemps de tromper l'équipage, se signalaient par une audace extraordinaire au milieu des combats où elles se battaient comme les hommes, et acquirent ainsi sur leurs compagnons un ascendant considérable. Elles terminèrent leur carrière mouvementée lorsque le *Red Blood* qui les portait fut capturé par le navire de guerre anglais le *Falmouth*. Les pirates furent traduits devant le tribunal de la Jamaïque. Tous les hommes, dont le capitaine Rackam, furent pendus le 17 février 1721 ; Mary Read tomba malade et succomba, ce qui lui évita l'exécution ; quant à Anny Bonney, elle semble avoir bénéficié d'un recours en grâce et nul ne sait ce qu'elle devint.

C'est l'existence aventureuse de ces deux femmes, avec ses innombrables péripéties, qui nous est narrée dans ce livre. Celui-ci, écrit dans un style alerte, mais très romancé, n'est pas destiné à l'historien et n'a pas cette prétention ; on prendra cependant plaisir à le lire, et l'on comprendra, en parcourant ses pages, comment les forbans, séduits par le goût de l'état sauvage et des grands espaces, pouvaient se retrancher volontairement de la société humaine.

M. G. GRANDIDIER. — Dans les périodiques reçus à l'Académie depuis notre dernière réunion il importe de signaler deux articles, de genres tout à fait différents, mais qui exposent des situations actuelles et qui par la valeur et la documentation de leurs auteurs peuvent être considérés comme des mises au point. Dans *La vie de la France et de l'Union française*, notre confrère M. René Bouvier donne un tableau précis et vrai de l'Indochine, fin 1949 où il y a non seulement le récit des faits écoulés, mais aussi des prévisions que les récents événements ont confirmées.

L'autre étude due au Dr Jacques M. May ancien professeur de chirurgie à l'Université d'Hanoï a paru dans la *Geographical Review*, qui est publiée par la Société de géographie de New York ; ce travail a pour objet d'expliquer ce qu'on entend par *Medical geography* et par *Geography of disease*, et de montrer

à l'aide de nombreux exemples et de tableaux détaillés comment réagissent les uns sur les autres, les facteurs pathogènes et les conditions de milieu géographique.

BIBLIOGRAPHIE

- MASSON (André). — *Histoire de l'Indochine*. Paris, Presses universitaires de France édit. Coll. *Que sais-je ?* 1950, in-12, 128 pages avec cartes (*Don de l'auteur*).
- BOUVIER (René). — *Indochine, fin 1949*. Paris, La Vie de la France et de l'Union française janv. 1950, n° 9, pp. 1-5 (*Don de l'auteur*).
- MARTIN DE LA ESCALERA (Carmer). — *En torno de la demografia del Norte de Africa francés*. Madrid, Cuadernos de Estudios africanos 1949, n° 8, pp. 55-76.
- — *Cameroun*, Paris, Agence des Colonies édit. 1950, in-4°, 35 pages avec carte et phot. (*Don de l'éditeur*).
- NEZELOF (Pierre). — *Anne et Mary, femmes pirates*. Paris Biblioth. France-soir édit. 1949, in-12, 320 pages (*Don de l'éditeur*).
- MAY (Jacques M.). — *Medical geography : Its methods and objectives* New-York, *Geographical Review*, janv. 1950, pp. 9-41.
- RABENVRO (C.). — *Recherches sur quelques Myrsinacées de Madagascar (en particulier Maesa emirnensis D. C. et Embelia Barbeyand Mez.)* Paris 1949 (Thèse de Pharmacie) in-8° 138 pages avec pl. et fig. (*Don de l'auteur*).
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 20 JANVIER 1950

La séance est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Charles MICHEL-CÔTE.

Présents : MM. MICHEL-CÔTE, Jean d'ESME, BRENIER, Général MEYNIER, Jean MARIE, DURAND-RÉVILLE, Louis CHATELAIN, Raphaël BARQUISSAU, Georges CÆDÈS, Général de BOISBOISSEL, Amiral LA-CAZE, F. LIORÉ, LARNAUDE, Emile PRUDHOMME, René POTTIER, René PINON, VATIN-PÉRIGNON, Henri FROIDEVAUX, Henri SAURIN, Général AZAN, GHEERBRANDT, Jacques MILLOT, REIZLER, GISCARD D'ESTAING, D^r GIRARD, GUERNIER, Victor CAYLA, Inspecteur Général des Colonies GAYET, GERBINIS, TOUSSAINT, Amiral LE BIGOT, DECARY, G. GRANDIDIER.

Excusés : MM. CHARLES-ROUX, DELAVIGNETTE, BLONDEL, HUMBERT, D^r MATHIS, Maurice MERCIER.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, celle du 6 janvier, qui est approuvé sans observation.

M. le Président MICHEL-CÔTE. — Messieurs, en ouvrant la séance, j'ai le plaisir de saluer ici M. Laprade, le Général Meynier, le Général de Boisboissel ainsi que l'Amiral Le Bigot. Ils sont parmi nous pour la première fois et je leur souhaite la bienvenue.

J'ai la douleur de vous annoncer, ce que vous savez déjà, la perte cruelle que nous venons d'avoir en la personne de M. Serruys qui, brusquement, a été enlevé par une crise cardiaque. Je ne peux mieux faire que de vous faire connaître la lettre que notre Secrétaire perpétuel vient de recevoir de M. Jean Serruys ; je prie M. Grandidier de nous en donner lecture.

Paris, le 19 janvier 1950.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

J'ai la douleur de vous annoncer le décès de mon père, M. Daniel Serruys, qui est mort hier, brusquement, d'une crise de cœur.

Vous savez le profond attachement que mon père portait à toutes les questions coloniales, c'est pourquoi je crois pouvoir vous demander de bien vouloir en faire part à ses collègues, en y ajoutant tout l'intérêt et la joie qu'il avait trouvé à prendre part à vos travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments de profonde considération.

Signé : Jean SERRUYS.

Nous demandons à l'un de nos confrères de vouloir bien dire quelques mots sur M. Serruys à une prochaine séance.

M. GRANDIDIER. — Les obsèques auront lieu mardi à 11 heures.

J'ai encore à annoncer une mort que j'apprends à l'instant même : celle de M. le Médecin Général Inspecteur Couvy, correspondant dans la première section.

Je dois vous faire part d'une lettre adressée à M. Bouchet et que celui-ci a bien voulu me communiquer, lettre dans laquelle il est dit que le Père Cadière n'est pas mort comme le bruit en avait couru.

Voici les principaux passages de cette lettre :

Haïphong, le 6 janvier 1950.

CHER MONSIEUR,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 juillet 1949 dans laquelle vous me demandiez des nouvelles du cher Père Cadière. Ayant été malade tout l'été, hospitalisé en décembre j'ai dû subir une opération et il ne m'a pas été possible de vous répondre plus tôt. Le bruit de la mort du Père Cadière a été répandu au début de mars et en juillet. Il avait été effectivement très malade à ces dates, mais j'ai pu avoir un démenti de ces mauvaises nouvelles. Les dernières que j'ai, apportées par un Père Franciscain, datant du mois de décembre, sont assez bonnes. Tous les Pères prisonniers (31 à Vinh et Monseigneur de Coömann à Thanh Hoa avec le Père Barbier) sont en assez bonne santé. Les Sulpiciens ayant été relâchés par les Viet Minh juste avant Noël sans avoir été maltraités par eux pendant leur captivité, il faut espérer qu'ils relâcheront également les missionnaires prisonniers, au moins les plus âgés, car une quinzaine à Vinh ont dépassé 70 ans. J'aurais dû moi-même être prisonnier avec eux si une circonstance heureuse ne m'avait fait quitter Vinh le 27 novembre 1946.

Messieurs, je pense qu'il faut que nos comptes rendus portent la trace du succès que la mission Liotard vient de remporter en débarquant à la Terre Adélie. Comme vous le savez, après les difficultés dont les journaux vous ont donné le récit, le Capitaine de frégate Douguet, qui commande l'avis, avait télégraphié le 18 qu'il avait mouillé son navire à proximité du Cap de la Découverte, exactement à l'endroit que Dumont d'Urville avait lui-même atteint, en face de hautes falaises, qu'il y avait encore une bordure de glace le long de la côte et qu'il cherchait un emplacement favorable pour débarquer.

Un nouveau télégramme reçu hier, et dont notre confrère le Père Lejay a bien voulu me communiquer la teneur, dit que le site propice à une installation a été découvert, que le pavillon français y

a été élevé et que le débarquement du matériel considérable — il y a des maisons démontables, 2.800 litres d'essence en fûts, 27 tonnes de charbon, trois années de vivres, car on n'est pas sûr de pouvoir aller rechercher les membres de la mission l'année prochaine — est commencé. Le Commandant Douguet estime qu'il faut une quinzaine de jours pour mener à bien l'opération, c'est-à-dire qu'elle pourrait être achevée à la fin de ce mois, avant que la mer ne se couvre à nouveau de glaces, ce qui dans ces régions, ordinairement, n'a lieu que dans la seconde partie du mois de février.

Le navire ayant ainsi installé ses passagers aura le temps de regagner la mer libre avant le début de l'hiver antarctique, parce qu'il n'est pas, lui, en mesure d'hiverner. Il est construit très solidement, mais la coque n'est pas capable de résister à la pression des glaces.

Il faut encore ajouter, au point de vue géographique, que cette arrivée à la Terre Adélie est un tour de force de technique et de science maritime car le commandant du « Commandant Charcot » a dû être obligé d'aller très vers l'Est, au Sud même de l'Australie, pour pouvoir trouver une fissure dans la banquise. Et ce n'est qu'après avoir suivi cette fissure qu'il a pu longer la côte et arriver à la partie française du continent antarctique.

Messieurs, dans la correspondance je crois pouvoir vous signaler d'abord la nomination — que vous savez certainement déjà — du Docteur Jeannel comme Directeur du Muséum ; ensuite que le *Figaro* a publié dans le numéro du 7 et 8 janvier l'information suivante :

« L'Assemblée Algérienne doit se réunir en session extraordinaire le 31 janvier pour examiner le statut de la femme musulmane et son droit de vote. »

Enfin, j'ai reçu une affiche concernant l'ouverture de cours de Secourisme colonial, à l'Ecole de la France d'outre-mer, avenue de l'Observatoire. Ces cours commenceront le 21 février et il y en aura une dizaine.

Enfin je peux vous donner de meilleures nouvelles de notre confrère Humbert, Professeur au Muséum, qui vient d'être assez souffrant et a dû aller en convalescence dans le Midi ; il doit rentrer la semaine prochaine.

M. le Président LIORÉ. — A propos de l'information que vient de nous signaler M. Grandidier sur le projet qui va passer bientôt devant l'Assemblée Algérienne, est-ce que nous avons pu organiser quelque chose ici ?

M. GRANDIDIER. — C'est M. de Lacharrière et M. Louis Milliot qui devaient s'en occuper. Je n'ai rien fait de plus que de leur signaler. J'ai communiqué la lettre du Général Larras. En particulier on en a parlé à M. Milliot le jour de sa réception.

M. le Président LIORÉ. — Il avait promis de s'en occuper rapidement. Il serait intéressant de pouvoir montrer à l'Assemblée Algérienne que nous suivons les questions dont elle se préoccupe elle-même.

En terminant le dépouillement de la correspondance, M. Grandidier communique une lettre de M. Ettore Miraglia, Président du Bureau provincial pour le tourisme italien, au sujet d'une Exposition en l'honneur de Christophe Colomb, de caractère international, qui sera ouverte à Gênes, au Palais San Giorgio, en juin 1950, à l'occasion de l'Année jubilaire et à la veille de la célébration du V^e centenaire de la naissance de Christophe Colomb. Cette exposition aura surtout un caractère hautement documentaire et bibliographique.

Le Président donne ensuite la parole à MM. Cœdès, Decary et Grandidier pour la présentation d'ouvrages.

(Voir le texte de ces présentations pages 79, 81 et 82).

Puis il demande à M. H. Froidevaux de vouloir bien faire le compte rendu de la dernière session de l'Incidì.

(Voir le texte de cette communication page 74).

Enfin, après avoir remercié M. Froidevaux, il donne la parole à M. Jean d'Esme pour sa communication sur *La crise des films documentaires coloniaux*.

(Voir le texte de cette communication et de l'échange de vues qui l'a suivie page 55).

La séance est levée à 17 h. 15.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : G. GRANDIDIER.

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 6 janvier 1950

LIORÉ (Fernand). — Discours de transmission de la prési- dence.....	1
MICHEL-CÔTE (Charles). — Réponse au discours de M. Lioré.....	7
HEIM (Roger). — Hommage à René Maire.....	10
GAYET (G.). — L'évolution récente des Philippines.....	22
OSWALD DURAND. — Présentation de <i>Sables de feu</i> par Jean d'Esme.....	40
POTTIER (René). — Présentation de <i>Islam et Chrétienté en Algérie</i> par Léon Lehuraux.....	41
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	43
FOLMER (M ^{me}). — Présentation d'ouvrages.....	45
****. — Bibliographie.....	46
****. — Compte rendu de la séance.....	48
Lettre de M. Aug. Chevalier au sujet de Bakary Diallo. — Notice de M. Chatelain sur Alluaud.	

Séance du 20 janvier 1950

ESME (Jean d'Esme). — La crise des films documentaires coloniaux.....	55
FROIDEVAUX (Henri). — Compte rendu de la session de l'Inceci (nov. 1949).....	74
CAEDÈS (G.). — Présentation de <i>Histoire de l'Indochine</i> par André Masson.....	79
DECARY (R.). — Présentation de <i>Recherches sur quelques Myrsinacées de Madagascar</i> par C. Rabenoro et de <i>Anny et Mary, femmes pirates</i> par Pierre Nezelof.....	81
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	82
****. — Bibliographie.....	83
****. — Compte rendu de la séance.....	84

Annnonce du décès de M. Daniel Serruys et du médecin
inspecteur général Couvy. — Nouvelles du Père Cadière.
— Débarquement de la Mission Liotard à la Terre Adélie.

BANQUE de MADAGASCAR

Capital 21.050.000 Francs

Société anonyme ayant le privilège d'émettre des
billets de banque à Madagascar (Loi du 22 décembre 1925)

SIÈGE SOCIAL : 33, rue de Courcelles, PARIS

Succursale à TANANARIVE

**Agences : DIÉGO-SUAREZ, FIANARANTSOA
MAJUNGA, MANANJARY, NOSSIBÉ
TAMATAVE, TULÉAR**

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Emission de billets de banque, de chèques et de lettres de crédit.
Transferts de fonds, comptes courants et dépôts. Escomptes.
Recouvrements. Avances. Ouvertures de crédits. Ordres de bourse.
Souscription aux émissions, etc...

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

12, Boulevard de la Madeleine, PARIS (9^e)

Tél. : Opéra 07.60 (six lignes)



SERVICES

de Paquebots et Navires de charge

Principales Régions desservies :

*Egypte - Proche-Orient - Inde - Ceylan - Pakistan
Indochine - Extrême-Orient - Madagascar
La Réunion - Afrique Orientale et du Sud
Australie - Océanie*

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER (S.O.F.F.O.)

Société Anonyme au Capital de 155.000.000 de Frs

SIÈGE SOCIAL A PARIS
23, Rue de l'Amiral-d'Estaing

AGENCE A SAIGON : Place Rigault-de-Genouilly



TARIF D'ABONNEMENT POUR 1950
AUX COMPTES RENDUS MENSUELS DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

France et Colonies.....	750 frs
Etranger.....	1.500 frs

Le numéro : 75 frs pour la France et les colonies ;
150 frs pour l'étranger

